

Notre Atelier Typographique est le plus moderne et le mieux outillé de la ville. C'est pour ces raisons qu'il nous est possible de faire un travail rapidement et à un prix raisonnable.

LE CLAIRON

Pour vos travaux d'impressions adressez-vous à

L'IMPRIMERIE YAMASKA

173 Girouard -:- Tél. 143

Ateliers et Rédaction Tél. 498

VOL. XXIII — No. 45

SAINT-HYACINTHE, 9 NOVEMBRE 1934

PRIX: CINQ SOUS

CONTRE LE TRUST

C'est la cause du peuple que l'hon. T. D. Bouchard, maire de Saint-Hyacinthe et secrétaire de l'Union des municipalités de la province de Québec, s'est trouvé à présenter cette semaine devant la commission d'étude nommée par le gouvernement de Québec pour étudier la question de l'électricité dans la province. Cette commission, qui est présidée par l'hon. Ernest Lapointe, a commencé ses séances lundi matin au vieux Palais de Justice à Montréal.

Durant cette première journée des séances, M. Bouchard a été le seul à parler et il a déclaré, comme on ajournait, qu'il était loin d'avoir fini et qu'il en avait encore beaucoup à dire. Le maire de Saint-Hyacinthe a fait plus que de soumettre à la commission les sujets de plaintes de la population. S'il a montré quel était le sentiment dans la province, tableau qui peut se résumer aux plaintes que l'on entend de partout contre les taux trop élevés et à la double crainte que l'on éprouve d'une main mise par les compagnies sur les 26 plants municipaux qui existent encore et de mesures législatives qui n'accorderaient pas une protection suffisante aux municipalités favorables à la municipalisation et même leur enlèveraient le peu de protection dont elles jouissent maintenant, M. Bouchard a aussi fait lever le spectre d'une énorme campagne de presse qui se poursuit en ce moment aux États-Unis et dans notre province, avec l'objet de faire disparaître les derniers vestiges de sentiment public en faveur de la municipalisation et de rejeter entre les griffes du Trust tout ce qui se rapporte à l'électricité.

M. Bouchard a demandé à la commission de recommander au gouvernement que toute législation à venir rende impérative la nécessité de ne plus accorder d'électricité gratuite, ou taux de faveur, à qui que ce soit, ni même au clergé, aux églises, aux hôpitaux, aux hospices, etc., comme on le fait présentement dans la plupart des cas où les municipalités ont leur propre usine d'électricité. Et on ne devrait pas non plus, a-t-il ajouté, permettre aux municipalités en charge de ces plants de se dispenser de la perception de comptes d'électricité. M. Bouchard a encore été plus loin en demandant que toute législation à venir force les trésoriers municipaux à payer les arriérés qu'ils n'auront pas perçus s'ils se refusaient à fermer la lumière quant les comptes n'auraient pas été acquittés dans un délai raisonnable.

Dans l'opinion de M. Bouchard, on devrait être capable d'intercaler cette question des taux d'électricité dans la structure financière municipale de manière à ce que le fardeau des taxes ne retombe pas aussi lourdement sur les propriétaires. Il a ajouté en termes très clairs qu'il ne croyait pas du tout au principe de service au prix coûtant et qu'il n'avait pas à rechercher les causes ou les motifs du bill qui fut présenté par le gouvernement à la dernière session, lequel bill, on s'en souvient, fut retiré.

M. Bouchard dit clairement qu'il n'est pas simplement en faveur de la municipalisation parce qu'il veut être comme cela, mais parce qu'il est devenu nécessaire de recourir à ce moyen.

Outre l'hon. M. Lapointe, qui en est le président, la commission d'étude est composée de M. Augustin Frigon, ingénieur civil et directeur de l'enseignement technique dans la province, et de M. George C. McDonald, comptable licencié.

Dès le début de la séance de lundi matin, M. Lapointe donna quelques explications sur la raison d'être de la commission. Il est préférable dès le commencement, dit-il, de définir ce qu'est la commission.

COMMISSION D'ÉTUDE SEULEMENT

"C'est exclusivement une commission d'étude. Nous sommes chargés de prendre des renseignements et d'exprimer nos opinions à la suite de nos études sur les points suivants regardant le problème de l'électricité dans la province de Québec :

"Nationalisation; municipalisation; influence de la municipalisation dans les grands centres sur les communautés rurales; tarif, en général et touchant la possibilité et la manière de les réduire, de même que, d'une façon générale, touchant l'électrification des sections rurales de la province.

"Il est évident, ajoute M. Lapointe que l'étude des deux systèmes: nationalisation et municipalisation, nous obligera également à étudier le système qui existe dans la province, bien que cette fonction ne soit pas indiquée spécialement. Nous ne sommes pas une Commission Royale, ni un tribunal judiciaire d'enquête, et nous voulons étudier tout ce qui nous sera soumis et nous recevrons tout ce qu'on nous soumettra. On nous a demandé de présenter un rapport avant le premier janvier prochain.

"Il est très difficile sinon impossible de se renseigner sur tous les points en litige durant cette période. Par exemple, si je m'en rapporte à l'étude que j'ai faite jusqu'ici de la question, je crois que sur la seule question des taux, il faudrait une enquête qui durerait peut-être des années. Mais je crois que nous pourrions faire un travail utile vers la recherche d'une solution ultime. Nous avons demandé à tous ceux qui étaient intéressés de nous envoyer leurs mémoires et nous en avons reçu plusieurs, ceux-là seulement dans les derniers jours, un facteur qui ne paraît pas devoir nous aider à préparer un rapport à bonne heure. Nous ne refuserons pas d'écouter ceux qui n'auront pas de mémoire écrite et tous ceux qui se présenteront devant nous auront la chance de se faire entendre. Je le répète, nous ne sommes pas un tribunal ni une Commission Royale, mais une commission d'étude. Nous entendrons ceux qui voudront être entendus et nous étudierons les communications qui nous seront faites. Nous demandons à tous ceux que cela intéresse de nous donner les renseignements dont nous avons besoin."

Maintenant, quant à la procédure à suivre, c'est l'opinion de M. Lapointe que le mieux serait peut-être d'adopter la procédure suivie par la commission bancaire McMillan ou celle de M. le juge Carroll dans son enquête des problèmes de l'alcool et de la tempérance juste avant la création de la Commission des Liqueurs. La commission siégera à Montréal toute la semaine, puis à Québec la semaine prochaine, et reviendra siéger à Montréal si cela est nécessaire. En terminant, M. Lapointe invite la coopération de tous les corps publics et de tous les citoyens qui pourraient aider la commission dans son travail.

Comme l'Union des municipalités de la province de Québec a soumis un mémoire, M. Lapointe invite M. Bouchard à commencer. M. Bouchard agréa aussitôt, disant qu'il a présenté son mémoire dans le délai prescrit, mais que malheureusement les autres mémoires n'ont été présentés que plus tard par les compagnies et qu'il n'a eu que très peu de temps pour les étudier et savoir quel est le point de vue des compagnies. Néanmoins, il commencera, car il est nécessaire de commencer si l'on veut que cela finisse.

M. Bouchard commence alors par dire qu'il croit devoir faire quelques remarques sur la campagne de presse qui a été lancée à la veille de l'enquête. Les compagnies ont d'énormes fonds à leur disposition pour ces fins de publicité et la créa-

(Suite en page 8)

AUTO ET VOITURE DANS UNE COLLISION

UN HOMME SE FAIT LITTÉRALEMENT SCALPER ET IL FAUT 44 POINTS DE SUTURE POUR REFERMER LA PLAIE.

Si les collisions entre autos sont beaucoup plus nombreuses qu'elles ne devraient l'être, les collisions entre autos et voitures ont aussi une manie de se produire, surtout dans l'obscurité du soir, sur les routes régionales.

Dans le cas que nous allons relater ci-après comme dans la plupart des cas, il semble que si tous les règlements du trafic avaient été observés, de tels accidents ne se seraient pas produits.

Ainsi les cultivateurs qui s'en vont le soir sur la route avec des voitures non éclairées comptent à leur actif plusieurs accidents. Le dernier en date est celui qui s'est produit samedi dernier, vers six heures du soir, sur la route Saint-Hyacinthe-Sainte-Rosalie.

Un citoyen de notre ville, M. Alfred Fontaine gérant de la Rita Shoe Co., a été si gravement blessé que, transporté à l'hôpital, il fallut pas moins de 44 points de suture pour refermer la plaie béante qu'il avait à la tête. M. Fontaine avait été pour ainsi dire scalpé dans l'accident et il est heureux que la blessure se soit limitée au cuir chevelu car autrement nous aurions probablement une fatalité à déplorer.

M. Fontaine revenait en auto de Drummondville, accompagné de M. J. B. Lefebvre, fondateur des nombreux magasins de chaussures qui portent son nom à Montréal et autres villes. M. Lefebvre fut plus heureux que son compagnon, car il se tira de l'accident avec un oeil au beurre noir.

Comme leur auto s'engageait dans une courbe, à environ deux milles de notre ville, M. Fontaine donna soudainement une voiture à traction animale qu'il n'avait pas eu le temps ni le faculté d'apercevoir, car elle était sans lumières à l'arrière. C'est du mois ce qu'on a prétendu après l'accident.

Le choc fut si violent que la voiture fut mise en pièces, cependant que le cheval était si malmené qu'il fallait le tuer quelques minutes plus tard. La voiture appartenait à un nommé J. Bilodeau qui se trouvait à bord et qui, heureusement pour lui, s'en tira avec une entorse du pied qu'il s'infirgea en sautant.

Le plus blessé était M. Fontaine qui avait été littéralement scalpé par les éclats de verre et dont la blessure à la tête saignait abondamment. On s'empressa à son secours. Un auto du voisinage fut réquisitionné et le blessé fut conduit en toute hâte à l'hôpital Saint-Charles, en notre ville, où le Dr J. L. H. Pagé, comme nous l'avons dit plus haut, dut faire pas moins de 44 points de suture pour refermer la plaie.

LA QUÊTE ANNUELLE

De la St-Vincent de Paul dimanche

La quête annuelle faite par les membres de la Société St-Vincent de Paul de la paroisse Notre-Dame, au profit des pauvres de cette section de notre ville aura lieu dimanche après-midi le 11 novembre.

Les citoyens de la paroisse Notre-Dame sont priés de faire bon accueil aux membres de la St-Vincent de Paul qui iront solliciter leur aumône.

Est-il besoin d'insister sur la nécessité d'être généreux d'avantage cette année.

Le manque de travail a réduit nombre d'excellentes familles à la gêne et à la pénible nécessité de demander du secours.

Nous ne pouvons rester sourds à leur appel.

Donnez généreusement. Qui donne aux pauvres prête à Dieu.

PARCE QU'ON VOULAIT SEMER DU SARRAZIN

UN CULTIVATEUR EST LIGOTÉ ET BATTU PAR SA FEMME ET SES DEUX FILS. — LA FAMILLE DEVANT LE TRIBUNAL.

Montréal, 8. — "Depuis le temps que je siège dans les diverses chambres de la Correctionnelle, je n'ai jamais présidé à un procès causé par un drame familial aussi triste que celui-là", disait cette semaine le juge Gustave Perraault, en prenant en délibéré la cause de Clémentine Bélanger et de ses deux fils, Osa et Doria Arsenault. Tous trois sont accusés de sévices graves sur la personne d'Elzéar Arsenault, cultivateur de St-Polycarpe, le mari de la première prévenue et le père des deux autres.

Le 11 juillet dernier, on devait, à la ferme des Arsenault, ensemençer un bout de terre en sarrazin. Le père, qui doit s'y connaître dans son métier, était d'avis que l'emploi d'un minot de sarrazin par arpent était suffisant pour assurer le succès de la récolte. La femme et les deux fils ne partageaient pas cette opinion. Selon eux, il fallait employer deux minots de grain par arpent. On discutait le tout un peu trop à propos, et comme le père se fâchait, on lui tomba dessus. Ce dernier résista tant bien que mal, et comme il persistait à ne pas se ranger du côté du plus grand nombre, on décida tout simplement de l'attacher.

(Suite en page 8)

FORCATS QUI TÉMOIGNENT

Spectacle inusité en cour de district, dans la cause de St-Amant.

Ce n'est pas à tous les jours que l'on voit trois forçats du pénitencier de Saint-Vincent de Paul témoigner en cour de district à Saint-Hyacinthe. Ce fait inusité s'est cependant produit lundi et c'est probablement la raison pour laquelle une foule considérable avait envahi la salle du tribunal.

Vêtus de l'uniforme bleu du pénitencier, les trois prisonniers, qui avaient été amenés de Saint-Vincent en fin de semaine, furent appelés tour à tour à témoigner dans la cause de leur ancienne connaissance, Omer St-Amant, de Saint-Joseph-sur-Yamaska.

Les forçats étaient Hilaire et Armand Béland, deux frères, et Emile Chagnon, condamnés récemment tous les trois à cinq ans de pénitencier chacun pour une série de cambriolages dans la région de Saint-Hyacinthe.

Omer St-Amant comparait sous une accusation de recel des marchandises volées par le trio. La police prétend que les marchandises volées furent recelées au domicile de St-Amant.

Après audition des trois témoins et des agents de police qui ont fait l'instruction dans cette cause, St-Amant fut condamné à subir son procès pour recel au prochain terme de la Cour du Banc du Roi, en juin 1935.

En attendant son procès, St-Amant a été relâché sous un cautionnement de \$500.

POUR EVITER LES ACCIDENTS

Les propriétaires de scieries devront installer les dispositifs nécessaires.

Depuis quelques mois des accidents regrettables se sont produits dans les scieries, ateliers mécaniques, etc., par suite de la négligence des propriétaires de ces établissements. Dans le but d'y mettre fin, le ministère du Travail prend sur lui d'informer le public, et surtout les intéressés, des précautions indispensables à prendre pour la sécurité des travailleurs dans cette industrie.

Malgré les recommandations faites aux propriétaires de scieries, ateliers mécaniques, etc., par l'inspecteur en chef des établissements industriels et commerciaux de la province de Québec à la suite de l'accident survenu à Verdun, le 11 mai 1934, alors que Robert Patrick fut frappé mortellement, dans sa demeure, par une lourde pièce de fonte lancée à travers l'espace et provenant d'une roue d'air installée sur une scie circulaire mise en mouvement par un camion, il semble que ces patrons négligent les précautions indispensables pour la sécurité de leurs employés comme le prouvent d'ailleurs l'accident analogue qui s'est produit à Pine Hill, le 29 septembre 1934, causant la mort d'Elie Labelle, et celui de samedi le 27 octobre dernier, arrivé dans la scierie de M. A. Casavant, 4925, rue Rouen, Montréal, quand la roue d'air d'une scie circulaire se détacha de l'arbre de couche et fut projetée.

(Suite en page 8)

LES TAUX DE LA VILLE POUR L'ÉLECTRICITÉ

Le CONSEIL DE VILLE ADOPTE L'ÉCHELLE DE TAUX QUI SERA MISE EN VIGUEUR POUR L'ÉLECTRICITÉ PRODUITE PAR L'USINE MUNICIPALE. — LA SÉANCE.

Le Conseil de Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance qu'il a tenue mercredi soir, sous la présidence du maire Bouchard, a adopté unanimement la cédule de taux qui seront chargés aux consommateurs par la cité pour l'électricité produite par l'usine municipale.

Nos lecteurs noteront, à la lecture du tableau que nous publions plus bas, que les taux indiqués dans cette cédule sont de 50% plus bas qu'ils ne l'ont été jusqu'ici ou qu'ils ne le seraient sous le régime de l'initiative privée, s'il n'y eut pas eu de municipalisation des services électriques.

La résolution à l'effet d'adopter cette nouvelle échelle de taux a été proposée par l'échevin Chenette et secondée par l'échevin Richer. Son adoption, comme nous disons au début a été unanime, et le greffier a reçu instructions de transmettre ce tableau tarifaire à la Commission des services publics de la province de Québec.

Voici cette nouvelle échelle de taux:

SERVICE DOMESTIQUE	
(Par compteur par mois)	
Charge fixe	30c
Plus les 60 premiers K. W. Hres.	3c par K. W. Hre
Tout excédent de K. W. Hres.	1 1/2c par K. W. Hre
Minimum	75c.
SERVICE COMMERCIAL	
(Éclairage par compteur par mois)	
a) Par Compteur	5c par K. W. Hre
Minimum	75c.
b) Autre taux au choix de l'abonné	
Charge fixe	30c par 200 Watts de demande.
Plus les premiers 50 heures d'usage minimum 60 k. w. Hres	3c par K. W. Hre.
Les 140 heures d'usage suivantes, minimum	
140 K. W. Hres	2c par K. W. Hre
Excédent	1 1/2c par K. W. Hre
Minimum	75c.
ABONNÉS COMMERCIAUX	
(Chauffage à l'eau sur compteur séparé)	
Charge fixe par mois	30c
Plus tous les K. W. Hres.	1 1/2c par K. W. Hre
Minimum	75c.
Le tout moins 5% sauf pour la charge minima.	

Au cours de la séance, le Conseil de Ville a pris en considération plusieurs questions. Lecture a été donnée d'une lettre du Secrétaire de la Province au sujet de l'Armistice et de l'observance dans tout l'empire de la Journée du Souvenir. Sur proposition des échevins Chabot et Richer, il a été résolu que deux minutes de silence seront observées dimanche, le 11 novembre, à 11 heures de l'avant-midi, par la suspension de toute circulation de trafic pendant ce temps.

(Suite en page 5)

DEVANT LA TOMBE D'HONORE MERCIER

LES PARENTS ET LES AMIS DU GRAND PATRIOTE RENDENT UN HOMMAGE ÉMU À SA MÉMOIRE. — CÉRÉMONIE AU GÉSU ET AU CIMETIÈRE DE LA CÔTE DES NEIGES.

Un peuple ému et recueilli s'est porté en pèlerinage à l'église du Gesù et au cimetière de la Côte-des-Neiges, à Montréal, dimanche dernier, pour déposer sur la tombe du grand canadien que fut Honoré Mercier, les fleurs du souvenir et l'hommage éloquent d'une nation qui a le culte de ses morts.

Quarante ans ont passé depuis le jour où le bouillant journaliste, l'avocat érudit, l'homme politique si distingué fut porté dans l'immense dortoir où la métropole conduit ses chers défunts, mais le temps n'a pas atténué au coeur des canadiens-français l'amour qu'ils ont toujours eu pour le patriote ardent qui sut rallier toutes les bonnes volontés à la défense de nos droits et à l'avancement de notre nationalité.

"Certains hommes ont connu le respect, d'autre l'admiration, quelques-uns l'affection, mais, très peu, l'amour du peuple", disait M. David, dans une envolée magnifique. "Mais Mercier a connu tout cela. Peu d'hommes ont aimé le peuple mieux que lui et c'est l'amour qui groupe aujourd'hui cette foule auprès de sa tombe".

Tête nue sous la pluie glaciale d'automne qui tombait, pressée, en crépitant contre la toiture du caveau mortuaire, le premier ministre de la province, l'honorable L.-A. Taschereau, le fils du grand disparu, l'hon. Honoré Mercier, ministre des Terres et Forêts; l'honorable Hector Laferté, président du Conseil législatif; l'hon. C.-J. Arcand, ministre du Travail; l'hon. sénateur Rodolphe Lemieux, de nombreux conseillers législatifs, plusieurs députés fédéraux et provinciaux, les membres émus de la famille Mercier, les représentants des associations libérales, et la foule admiratrice du grand homme d'état répondait aux prières des morts récitées par le R. P. D'Orsonens, vice-proviseur de l'Ordre des Jésuites dont M. Mercier fut le bienfaiteur insigne.

L'émotion gagna tous les coeurs lorsque M. Taschereau, au nom du gouvernement, vint déposer dans le tombeau une magnifique gerbe de fleurs. Le geste du souvenir fut ensuite répété par les membres de la famille Mercier, par les présidents des clubs Lapointe, Mercier et de Réforme, de Québec et par ceux du Club de Réforme et du Club Letellier de Saint-Just, de Montréal. Et ces fleurs aux teintes vives, qui tranchaient sur la grisaille de ce jour d'automne, devenaient comme le chaud symbole de l'amour national envers le grand homme dormant là de son dernier sommeil.

Dans cette ambiance faite d'admiration et de respect, l'hon. Juge P.-A. Choquette, l'honorable Athanase David, secrétaire de la province, l'hon. Hector Laferté, président du

(Suite en page 5)

On observera dimanche la journée du souvenir.

Le 11 novembre 1918. Suivant une proclamation de l'autorité municipale, pour faire suite au désir exprimé par Sa Majesté le Roi, nous observerons dimanche la Journée du Souvenir, anniversaire de l'Armistice, qui marqua la fin de la plus grande des guerres.

A onze heures précises de l'avant-midi, tout mouvement cessera, toute circulation, pendant deux minutes, et l'on s'inclinera pieusement, en pensant à ceux qui sont morts pour la patrie.

Il convient que nous marquions ce jour à un moment où une nouvelle guerre menace l'Europe.

Puisse le souvenir de ce jour de l'Armistice donner la saine réflexion à ceux qui ont charge de nation et les guider dans la voie de l'entente et de la paix universelle.

(Suite en page 5)

"Tout l'indique dans mes observations. "Prenez Bob, par exemple. Son pelage ne s'est pas épaissi pour la peine — pas beaucoup d'huile dans son poil. L'an dernier, son pelage était de double épaisseur à ce temps de l'année et lorsque vous y passiez la main, vos doigts en sortaient tout gras."

"Le froid de l'hiver dernier a fait mourir presque tous les rats musqués dans les marais en arrière de chez nous, mais on peut se fier absolument à la marmotte pour les signes de cet hiver. J'en ai une en arrière de la maison dans le banc de sable — elle est tellement approuvée qu'elle reste assise là au soleil et ne cherche pas à se sauver lorsque je sors dehors. D'ailleurs, le chien, — un chien de chasse, — est tellement habitué à la marmotte qu'il ne s'en approche pas — et d'ordinaire il bondit à la vue de n'importe quelle marmotte. Le signe important est le fait que la marmotte ne s'est pas préparée de trou pour l'hiver. L'an dernier, les marmottes se sont retirées dans leurs quartiers d'hivernement de bonne heure en octobre — et quelques-unes dès septembre.

(Suite en page 5)

Tenant d'une main les rênes de son vieux cheval, l'oncle Bill, comme on l'appelle familièrement dans son entourage, déclara que l'hiver sera tel qu'il le prédit, ou à peu de chose près, étant donné l'impossibilité de prédire juste.

(Suite en page 5)

LES TRAVAUX REMPLACENT LES SECOURS DIRECTS

LE MINISTRE DE LA COLONISATION, L'HON. M. VAUTRIN, COMMENCE L'APPLICATION DE SON VASTE PROGRAMME DE RETOUR À LA TERRE.

Procédant avec l'énergie et la célérité qui ont présidé à toutes ses actions depuis qu'il a été appelé à diriger le ministère de la Colonisation, l'honorable Irénée Vautrin vient d'appliquer le premier article du vaste programme de retour à la terre et d'aide aux chômeurs qu'il a fait approuver unanimement par le grand congrès national récemment tenu à Québec: faire cesser le plus tôt possible, les secours directs, pour les remplacer par des travaux utiles tant aux secourus qu'à l'état.

En l'absence de M. Vautrin, parti à Winnipeg étudier sur place les méthodes employées dans l'ouest pour assurer le retour à la terre, M. L.-A. Richard, sous-ministre du département, a communiqué aux journalistes la nouvelle qu'à compter du premier décembre prochain, il n'y aura plus de secours directs proprement dits.

"C'est le désir du ministre de la Colonisation", dit M. Richard, d'en finir immédiatement avec cette politique du secours direct chez les colons.

"Jusqu'à nouvel ordre, le secours direct et les bons qui l'accompagnent ne devront être continués que dans le cas des journaliers, des pêcheurs et autres nécessiteux qui ne sont ni colons, ni cultivateurs, et dont nous nous sommes occupés jusqu'ici à cause de notre organisation locale.

"Lorsque les inspecteurs feront la distribution des prochains bons de secours, ils devront prévenir les colons nécessaires qu'à partir du 1er décembre, ils seront payés par chèques qu'ils pourront échanger ou bon leur semblera, mais que, dans l'intervalle, ils devront se mettre à l'œuvre pour gagner, par des travaux utiles, faits sur leurs lots, les secours qui leur seront fournis.

"Ces travaux utiles seront, dans l'ordre voulu par le ministre, les suivants:

10.—Abattage du bois et tassage des abatis. Dix dollars de l'acre jusqu'à concurrence de cinq acres.

20.—Drainage des parties basses.

30.—Esouchage.

40.—Erochage.

50.—Tout autre travail jugé plus pratique par l'inspecteur.

Un célibataire vivant seul aura droit à \$30.00 en secours comme maximum, pour son hivernement.

L'homme marié ayant des enfants a droit à \$50. En plus, il recevra \$1. par mois par dépendant pendant une période de huit mois, jusqu'à concurrence de \$100, pour la famille.

Les chèques seront adressés aux nécessiteux tous les mois.

Lors de son passage récent à Ottawa, où il a vu le ministre fédéral de la Colonisation, M. A.-W. Gordon, M. Vautrin a obtenu que l'on puisse exiger du travail des colons en

DRAME DE LA CHASSE

Québec, 1. — Un nouveau drame de la chasse s'est déroulé, hier, dans le district de Québec. Rosaire Roy, 30 ans, cultivateur, demeurant à Scott a été tué presque instantanément par la carabine que portait son frère, Ernest Roy. L'accident s'est produit au milieu des bois de St-Sylvestre. Les deux frères avaient quitté Scott pour se rendre à la chasse. Aux environs de midi, ils s'enfonçaient dans la forêt à la recherche du gibier. Rosaire Roy marchait en avant de son frère plus jeune. La carabine que portait ce dernier s'accrocha tout à coup dans les broussailles, et une détonation éclata. La balle atteignit Rosaire Roy dans le dos et, quelques minutes plus tard, le malheureux avait cessé de vivre.

Le défunt laisse pour pleurer sa perte son épouse (Rita Drouin) et cinq enfants, ainsi que son père et sa mère, M. et Mme Gilles Roy. La dépouille mortelle a été transportée à Scott.

LA LUNE À LA RADIO

Une curieuse expérience scientifique en Europe

Prague, 1. — Des savants tchécoslovaques viennent de réussir l'un des plus curieuses expériences encore faite: faire entendre la lune puis une étoile, Véga, à la radio.

La chose ne fut pas particulièrement goûtée des simples mortels, car tout ce qu'on a pu entendre était un bruit de ferrailles, de sifflements, de grincements tels qu'on considère comme une véritable musique les bruits ordinaires de la statique. Mais pour le monde savant l'expérience avait un grand intérêt.

NOUVEAU SERVICE

Paris, 8. — Le général Victor Denain, ministre de l'aviation a déclaré à la commission de l'air qu'un service aérien hebdomadaire entre Paris et Buenos Ayres commencerait en janvier. La durée du trajet, tout entier aérien, sera de deux jours et demi à l'aller et de trois jours au retour. Le service actuel, mi-aérien et mi-maritime, prend sept jours et sept jours et demi.

À LA PORTE DE L'ÉGLISE

Québec, 8. — Une vieille mendiante que l'on voyait fréquemment dans la division de la Grande-Allée, et qui, chaque jour, faisait deux visites à l'église du Saint-Cœur de Marie, est morte subitement sur le parvis de l'église.

Le constable Frazell, du poste No. 2, a été appelé auprès de la victime, au moment où il faisait sa tournée d'inspection dans cette partie de la ville. Le Révérend Père Coquerneau a administré la pauvre mendiante dans la sacristie, pendant que M. le Dr J.-Ed. Dorion, de la rue St-François, qui passait sur les lieux, lui apportait les secours de la science. Malheureusement le choc avait été foudroyant pour la pauvre femme.

Prenez

ANTALGINE

pour Maux de Tête
Douleurs Périodiques,
Migraine, Nervosité,
Mal de dos

En Vente Partout

25¢

NOMMÉ ADJOINT DU PRÉSIDENT

M. Frederick A. Gaby, qui fut pendant plusieurs années ingénieur en chef de la Commission Hydro-Electrique de l'Ontario, vient d'être nommé adjoint du président du Pacifique Canadien, à Montréal. Cette nouvelle a été annoncée par M. E. W. Beatty lui-même, qui a déclaré que M. Gaby sera chargé tout spécialement de l'étude des mesures concernant la concurrence ainsi que des divers projets de coopération à adopter conjointement par les deux grands réseaux ferroviaires pour fins d'économie. Il remplira aussi le poste de vice-président du Seignior Club, de Montebello, laissé vacant par la récente démission de l'hon. C. A. Dunning, devenu depuis président de la Maple Leaf Milling Company. Le nouveau titulaire est entré en fonctions le 1er novembre.

M. Gaby naquit à Richmond Hill, Ontario et fit ses études à Toronto. C'est un technicien de haute envergure, qui s'est taillé une réputation internationale dans le domaine du génie électrique.

LA NAVIGATION DU ST-LAURENT

Québec, 8. — Les pilotes de la division du bas St-Laurent ont été fort occupés au cours de la saison maritime qui prendra bientôt fin, suivant les premiers rapports compilés au bureau des pilotes.

Ces pilotes ont dirigé à date, de la Pointe-au-Père à Québec, et vice-versa, 314 navires de plus qu'au cours de la saison maritime en 1933. Ce travail représente une augmentation de \$109.85 seulement pour chaque pilote, vu les conditions que ces gens de la mer ont dû envisager cette année.

LA LIGUE DE SÉCURITÉ

Pour mettre fin à l'épidémie d'accidents

Les directeurs de la Ligue de Sécurité de la Province de Québec, au cours d'une récente assemblée, ont décidé de convoquer pour la semaine prochaine une assemblée générale à laquelle seront invités les officiers dirigeants des différents corps publics et associations d'automobilistes. Cette réunion aura pour but de discuter des moyens de mettre fin à cette épidémie d'accidents de la route qui semble s'être abattue sur Montréal et ses alentours au cours des dernières semaines, causant de nombreuses fatalités.

Au cours de cette assemblée, les officiers de la Ligue de Sécurité présenteront de nouveau la suggestion qu'une cour de circulation soit établie, que préconise par la ligne depuis plusieurs années. La formation d'un corps judiciaire de ce genre permettrait aux investigateurs d'approfondir plus efficacement les causes des accidents, et d'y remédier ainsi plus facilement.

Une enquête menée par la ligue afin de déterminer les causes des récents accidents, a démontré qu'ils étaient dus à la vitesse, l'imprudence, la boisson, et l'incivilité. Montréal et le district environnant ont eu jusqu'ici un très bon record de fréquence — accidents qu'il ne faudrait pas ternir. On se doit donc de mettre terme à ce nombre inquiétant de fatalités survenues récemment.

Une autre suggestion qui sera faite à cette assemblée est que les chefs de police soient investis du pouvoir de nommer un corps d'officiers spéciaux de la circulation, choisis parmi les meilleurs citoyens de notre cité afin d'aider dans son travail déjà efficace le département de la circulation. Ces officiers députés formeraient une sorte de police secrète qui faciliterait grandement la tâche de prendre les délincquants et faire ainsi observer les règlements de la circulation dans leur pleine mesure.

MÉSAVENTURE D'UN BON SAMARITAIN

New-York, 8. — La seule récompense de Milton Einsohn, pour avoir joué le rôle du bon samaritain hier, a été une citation à comparaître en cour de police.

Einsohn, un piéton, vit une auto frapper un garçonnet de six ans. Il prit la place du chauffeur énévra au volant de l'auto et échemin faisant vers l'hôpital auquel il conduisit la petite victime, il eut une collision avec une autre voiture.

Un agent de police lui présenta une citation pour avoir conduit une auto sans permis.

À TRAVERS LE MONDE

En quelques lignes

Un prince qui meurt

Rome. — Le prince Alexandre Wolkonsky, noble russe qui fut ordonné prêtre catholique en 1930, après la mort de son épouse, morte en 1924, est décédé. Il avait l'honneur d'être un des amis personnels du Pape. Au temps des tsars, il fut officier dans l'armée impériale. Il fut aussi attaché militaire à l'ambassade russe en Italie. Né à St-Petersbourg le 25 avril 1866, il était le fils du prince Michel et de la princesse Elisabeth. Sa famille est une des plus anciennes de Russie, remontant à 1076.

Grande course aérienne

Paris. — Le ministère de l'Air annonce que la France organisera une grande course aérienne internationale pour permettre à l'aviation française, non représentée dans le grand derby aérien Londres-Melbourne, de démontrer au monde qu'elle occupe une place prépondérante dans l'avant-garde du progrès.

On taxera les mines d'or.

Toronto. — Le "Globe" annonce qu'il a appris dans l'entourage du gouvernement ontarien que la province va tenter un vigoureux effort pour obtenir le droit de taxer ses propres mines d'or. Les profits miniers sont actuellement sujets à un taxe imposée le printemps dernier par le fédéral.

Le papier-journal

Toronto. — Le premier ministre M. F. Hepburn, de l'Ontario, a déclaré que son gouvernement appuiera le premier ministre L.-A. Tascheau, de Québec, dans sa décision de chercher à obtenir un embargo sur le papier-journal destiné aux Etats-Unis, si un prix satisfaisant n'est pas obtenu.

Contre les accidents

Montréal. — Devant la fréquence des accidents d'automobiles, qui ont causé 10 pertes de vie récemment, M. Fernand Dufréne, directeur de la police de Montréal, a décidé de tenir une série de conférences dans le but de trouver quelque moyen efficace pour contrôler la folie de la vitesse. L'adoption de nouveaux signaux dans les rues et de nouveaux règlements permettant aux autorités de châtier plus sévèrement les coupables, sont aussi au programme des discussions.

Vues différentes

Rome. — Des fleurs et des chardons ont été tour à tour lancés contre la conception américaine d'une économie mondiale dirigée en agriculture. Les délégués à l'Assemblée générale de l'Institut International d'Agriculture ont alternativement louangé et attaqué cette idée.

Le prix des cocos

New-York. — Une réunion de chefs africains, à la Côte d'Or, a eu une grande influence sur le marché des cocos, à New-York. Les chefs, au nombre d'environ 10,000 ont étudié la question de réduire la récolte des cocos. Aucune décision n'a été prise. En attendant la reprise des pourparlers, les prix du coco ont augmenté de 14 à 16 points.

Une distinction

Roosevelt, Ve. — Le président Roosevelt a voyagé à bord d'un convoi qui a été conduit par un ingénieur, Herbert Lynn, lequel a conduit des trains spéciaux pour six autres présidents des Etats-Unis. Il est en service depuis 33 ans et n'a jamais eu d'accident. Les présidents qu'il a conduits, en plus de F.-D. Roosevelt, sont McKinley, Théodore Roosevelt, Wilson, Harding, Coolidge et Hoover.

Le procès d'Hauptmann

Flemington, N. J. — Bruno Richard Hauptmann subira son procès le 2 janvier pour le rapt et le meurtre du bébé Lindbergh.

Comparaissant devant le juge Thomas-W. Trenchard ici, le menuisier du Bronx déclara d'une voix ferme, après qu'on lui eut donné connaissance de l'acte d'accusation: "Je plaide non coupable".

Chiens de guerre

Berne. — Le département de la Guerre a décidé d'établir un camp d'entraînement pour les "chiens de guerre", à Savatan.

Tués par l'émotion

Belgrade. — Le général Vladimir Pavlovic, commandant militaire de la ville de Karlovac, est décédé. On dit qu'il est mort des suites de l'émotion qu'il ressentit lorsqu'il apprit l'assassinat du roi Alexandre.

LA PERSÉCUTION AU MEXIQUE

Mexico, 8. — La Cour Suprême mexicaine a porté un nouveau coup à l'Eglise catholique en décrétant que toute maison ou édifice privé dans lequel des cérémonies catholiques seront célébrées sera confisqué au profit de la nation.

San Antonio, Texas, 8. — L'archevêque Tuz, délégué apostolique au Mexique, a déclaré que "bien que des milliers et des milliers de personnes n'aient aucune sympathie pour les outrages faits à la religion" par le gouvernement mexicain, "l'Eglise catholique romaine n'a jamais recommandé la résistance armée de la part des catholiques mexicains", pas plus qu'une intervention de la part des Etats-Unis.

"Tous les évêques, le clergé et les catholiques", dit-il, "savent fort bien qu'en ma capacité de délégué apostolique j'ai toujours répété que l'Eglise sous aucune circonstance, n'aurait recours aux armes pour défendre ses droits".

LE VOLEUR EST CAPTURÉ

Québec, 8. — L'individu que la police recherchait en rapport avec une série de vols commis dans les divisions de Belvédère et St-Jean-Baptiste, surtout des vols de sacs, est aujourd'hui écroué dans les cellules de la police municipale à la suite de son arrestation par les détectives Oscar Tanguay et Adélaïde Gaulin.

Le prévenu est un jeune homme de vingt ans qui aura à répondre à toute une série d'accusations pour vols en différents endroits. Non seulement il aurait volé des sacs à main et des sacs de promesses sur la rue, mais encore il aurait poussé l'audace à pénétrer dans des résidences qu'il savait gardées par des fillettes ou des bonnes d'enfants, pour leur faire des menaces et obtenir ainsi de fortes sommes d'argent dans certains cas. Il aurait même battu cruellement, la semaine dernière, une dame qui l'avait menacé au moment où il venait de voler une somme d'argent, dans un tiroir.

LA PROPAGATION DE LA FOI

Rome, 8. — Le cardinal Fumasoni-Biondi estime qu'il se trouve encore 6,000,000 d'esclaves dans le monde, et il demande que l'Eglise continue ses efforts en vue de mettre fin à cette servitude humaine.

Dans une lettre aux évêques d'Australie, de Nouvelle-Zélande et des Indes orientales hollandaises, le cardinal, qui est préfet de la congrégation de la propagation de la foi, attire l'attention sur l'importance du programme antiesclavagiste de l'Eglise, tel que présenté par le Pape Léon XIII.

Le bureau d'information de la congrégation, dans une déclaration basée sur la lettre dit: "On peut affirmer que pratiquement tout gouvernement du monde a prospérité officiellement l'esclavage. Toutefois, on estime qu'environ 6,000,000 de personnes sont encore esclaves.

"Ces esclaves se trouvent dans les endroits reculés de l'Ethiopie, de Libéria, de la Chine et dans un certain nombre de pays musulmans.

TERRIBLE TORTURE

Un crime à la mode orientale

Portland, 1. — On vient de trouver le corps d'un chinois qui a été assassiné dans des conditions tout à fait particulières. Au lieu de le tuer froidement d'un coup de feu ou d'un coup de couteau, on lui a fait subir la plus terrible torture qu'il soit. Alors qu'il était encore vivant et qu'il se débattait désespérément, les assassins, car ils étaient nécessairement plusieurs, lui ont plié les jambes et les bras derrière le dos, les ont attachés de manière à le plier presque en deux par en arrière et lui ont fermé la bouche avec du taffetas gommé. Il est ainsi mort par strangulation, mais après avoir terriblement souffert pendant plusieurs minutes.

Ce genre de tuer est assez commun aux Philippines et il est probable que cela aidera la police à retrouver les assassins, d'autant plus qu'on sait un peu où chercher les coupables puisque le Chinois était l'agent de plusieurs loteries et qu'il n'avait pas retourné certains billets pour lesquels il avait été payé. On est visiblement en présence d'une terrible vengeance.

100 la bouteille
de 10 onces

230 la bouteille
de 26 onces

330 la bouteille
de 40 onces

GIN de KUYPER

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de
JOHN DE KUYPER & SONS, Distillateurs
Rotterdam, Hollande - Maison fondée en 1895

100%

EN VENTE AU CANADA DEPUIS PLUS DE 100 ANS

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Les efforts de la Ligue portent leurs fruits.

Les statistiques émises par E. Alex Martel du bureau des statistiques de la Province de Québec, montrent que durant les premiers huit mois de 1934 il y eut 3,577 accidents de la route dans la province. Ceci est une diminution de 190 sur le nombre des accidents survenus au cours de la même période en 1933.

Quoique cette diminution ne soit pas aussi considérable que les directeurs de la Ligue de Sécurité de la Province de Québec le désiraient, ils considèrent cependant qu'elle est assez élevée pour prouver que les efforts de la ligue vers la réduction des accidents ne sont pas sans fruits. Il est à espérer que cette diminution se continuera chaque année et qu'un jour verra l'élimination totale des accidents.

Les chiffres démontrent que 796 accidents survinrent au cours du mois d'août. Montréal en vit 358; Québec 52; Trois-Rivières 21; Sherbrooke 10; Westmount 9; Verdun 4; Outremont 3; Hull 1, et les autres villes et municipalités 75. Il en arriva 263 dans les districts ruraux.

Les morts dues aux accidents de la route au cours du mois d'août furent au nombre de 37. 22 automobiles furent tués et 15 piétons perdirent la vie au cours de ce mois si propice aux accidents. Il est cependant remarquable que durant le mois d'août pas un seul conducteur de véhicule à traction animale ne fut tué lorsque son véhicule vint en collision avec une automobile. Au nombre des 654 personnes blessées dans ces 796 accidents, on compte 447 automobilistes, 190 piétons, et 17 conducteurs de véhicules hippomobiles.

Le total pour les huit premiers mois de l'année 1934 le plus propice aux accidents. Les accidents suivants au cours des autres mois furent comme suit: Juillet 740; Juin 531; Mai 454; Avril 296; Mars 239; Février 264, et Janvier 257.

Les directeurs de la ligue sont cependant d'avis que certains négligent de faire rapport des accidents dont ils ont connaissance, comme il est ordonné par la Section 13 de la Loi des Véhicules-Moteurs. On y ordonne à tous les propriétaires, chauffeurs et conducteurs d'automobiles; tous les chefs de police, agents d'assurance, compagnies de transports, et à tous en général de faire rapport des accidents de la route.

CRIME DE MANIAQUE

Los Angeles, 1. — La police essaie aujourd'hui de découvrir les motifs qui ont pu pousser Robert Perez, un excentrique à moitié aveugle, à tirer à bout portant sur deux petites filles et leur gouvernante pour se suicider ensuite.

Depuis des années, l'homme qui était âgé de 40 ans amusait les enfants du voisinage avec ses inventions qui, espérait-il, lui permettraient un jour d'établir des relations magnétiques avec le monde spirituel. Les voisins le regardaient comme un être tout à fait inoffensif.

Parmi ceux qui considéraient Perez comme un bon voisin se trouvait Lupe Mesallans, qui allait à la demeure de Perez, à maintes occasions. Dernièrement pour quelque raison que la police ne peut expliquer Perez prit en mains un revolver, tua Lupe, blessa sa petite sœur Concha, 7 ans, et blessa aussi la gouvernante des fillettes Mme Adella Rincon, puis se suicida. La police est incapable d'expliquer cette tragédie. On découvre que l'excentrique avait tout le haut du corps entouré de fil de cuisine.

UN ROI QUI DEVIENT HÉROS

Sofia, Bulgarie, 8. — Le roi Boris a risqué sa vie pour sauver un mécanicien de la mort dans sa locomotive en feu puis il a pris le contrôle du levier des vitesses et conduit le train sur une distance d'une centaine de milles, jusqu'à Varna.

Le roi quitta son wagon spécial, attaché au convoi, près de Strazica quand le feu éclata dans le tender de la locomotive. Constatant que les vêtements du mécanicien étaient en feu, il monta sans hésiter sur la locomotive et arracha les habits en flammes de l'homme.

Après avoir donné instruction de soigner le mécanicien cruellement brûlé, le roi Boris prit la place de celui-ci et conduisit la locomotive jusqu'au bout de son itinéraire, à Varna.

Le roi Boris, qui a la passion de la mécanique, n'a jamais perdu une occasion de conduire des locomotives, et il le fait en expert.

Nouveau Moyen d'Aider à Eviter les Rhumes -- les Pharmaciens Offrent des Echantillons.

On offre à chaque famille de Saint-Hyacinthe un essai gratuit du Vicks Va-tro-nol pour le nez et la gorge — ainsi que son compagnon, le Vicks VapoRub

RESULTAT DE RECHERCHES

La nouvelle découverte conduit à un système pour mieux maîtriser les rhumes.

SYSTEME FACILE A SUIVRE

Il y a des années, le Vicks VapoRub a présenté la méthode moderne pour le traitement des rhumes. Les chimistes de Vicks ont, actuellement, mis au point le compagnon idéal du Vicks VapoRub — le Vicks Va-tro-nol — le nouveau moyen pour aider à éviter les rhumes.

Ces deux préparations, allées à quelques règles d'hygiène simples, constituent le remarquable Système Vicks pour Mieux Maîtriser les Rhumes. Des médecins pratiquants ont démontré cliniquement que le Système Vicks aide à diminuer le nombre, la durée et les dangers des rhumes. (Le Système est expliqué en détail dans chaque paquet Vicks.)

Pour aider à éviter les rhumes

Observez-vous, ainsi que vos enfants, lorsque vous avez été exposés à certaines conditions que vous savez pouvoir donner lieu à un rhume, comme: Contact avec des personnes enrhumées — foules, locaux confinés ou mal aérés, salles publiques, changements brusques de température, exposition forcée à l'humidité ou au froid, excès qui diminuent la résistance, tels qu'excès de table, de tabac, de boisson — après une dure journée de travail, ou lorsque vous êtes surmenés.

Si vous sentez que vos fosses nasales, — où la plupart des rhumes prennent naissance — sont bouchées ou irritées, et si vous êtes enrhumés, employez immédiatement du Vicks Va-tro-nol — quelques gouttes simplement dans chaque narine. Employé à temps, le Vicks Va-tro-nol aide à éviter nombre de rhumes désagréables et à vous en débarrasser dans leurs phases de début.

Pour aider à diminuer la durée des rhumes

Si un rhume s'est déclaré, ou vous prend à l'improviste, appliquez, au coucher, du Vicks VapoRub sur la gorge et la poitrine. Le VapoRub agit directement à travers la peau, comme un cataplasme. En même temps, ses vapeurs médicamenteuses sont inhalées à chaque respiration et pénètrent directement dans les voies respiratoires enflammées. Cette double action, se poursuivant pendant toute la nuit, détache les mucosités, adoucit les membranes irritées, soulage la respiration difficile et aide à dissiper la congestion.

Pendant la journée, n'importe quand, n'importe où, employez le Vicks Va-tro-nol d'heure en heure, selon les besoins. Vous avez ainsi un traitement complet pour 24 heures, sans les risques de l'absorption constante de drogues internes, qui dérangent si souvent l'estomac, spécialement chez les enfants.

Echantillons d'essai gratuits

Votre pharmacien a des échantillons gratuits combinés, contenant des pots et flacons d'essai de VapoRub et de Va-tro-nol — ainsi qu'un dépliant expliquant comment ces remèdes jumeaux, aidant à diminuer le nombre et la durée des rhumes, sont employés conformément au Système Vicks pour Mieux Maîtriser les Rhumes. Demandez-les dès aujourd'hui, car la provision de votre pharmacien est limitée.

LE TOUR DU MONDE

Il n'est pas nécessaire d'être riche pour satisfaire ses goûts pour le voyage. Les gens de condition moyenne peuvent se permettre ce plaisir avec l'épargne. Les moindres dépôts, grâce à l'intérêt composé, ont tôt fait de constituer une réserve intéressante, réalisable au besoin.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

SUCCURSALE ST-HYACINTHE - E. E. LE SAUTEUR, Gérant



COLONNES FÉMININES

ACTIONS DE GRACES

A Jean Thomas, croix de guerre française.

Gloire à Dieu dans les cieux et sur la terre entière
Et paix à tous les gens de bonne volonté !
Gloire à ceux qui sont morts pour notre liberté !
Salut à leurs tombeaux et à leur poussière !
Béni soit le Seigneur qui daigne aujourd'hui faire
Que la victoire enfin soit de notre côté
Et que nous puissions voir de cette horrible guerre
Sortir vainqueur le Droit domptant l'Iniquité.
Merci, mon Dieu, d'avoir fait cesser nos alarmes,
D'avoir fait triompher notre cause et nos armes
Et d'avoir abattu nos ennemis pervers !
Et que de nos soldats l'éclatante victoire
Fasse à jamais régner, par ta plus grande gloire
Ton amour dans nos coeurs, la paix sur l'univers !
Québec, 11 novembre 1918.
Extrait de l'Aube au Midi, Par Alonzo Cinq-Mars

COURRIER DE BIANCA

Q.—Pourriez-vous me dire si une jeune fille peut-être remarquée en se montrant affectueuse envers son ami avec qui elle sort depuis près de deux ans ? Celui-ci n'est pas démonstratif. Jeune amoureuse.

R.—Ce n'est pas un défaut d'être affectueuse, seulement c'est un manque d'éducation et de réserve de le montrer surtout en public. Il y a plusieurs manières de montrer à un homme son affection, pour cela se jeter à son cou, à propos de rien, et se pendre à son bras. Gardez-vous bien des démonstrations en public car la plupart des hommes détestent cela et avec raison. Ils apprécieront davantage une jeune fille réservée. D'ailleurs il y a mille manières charmantes pour une jeune fille bien élevée de témoigner son affection à celui qu'elle aime, sans qu'elle soit obligée de faire des démonstrations ridicules.

Bianca

VOTRE ÉPICIER OUVRE LA ROUTE ENSOLEILLÉE VERS LA BONNE SANTÉ

La constipation corrigée par une délicieuse céréale

La bonne mine et la santé florissante dépendent surtout de notre alimentation. Par exemple, il faut absorber beaucoup de "matières inassimilables" aux repas, afin d'éviter les ennuis de la constipation ordinaire.

Ce désordre cause fréquemment des maux de tête et la perte de l'appétit et de l'énergie. Cependant on peut y remédier agréablement et sûrement, en mangeant une succulente céréale.

Le Son ALL-BRAN Kellogg fournit des "matières inassimilables" sous une forme commode et concentrée. Les épreuves du laboratoire démontrent que les "matières inassimilables" du Son ALL-BRAN sont efficaces et sans danger. Au demeurant, elles agissent comme celles des légumes feuillus.

Dans l'organisme, le Son ALL-BRAN absorbe l'humidité et se forme en masse molle qui, doucement, débarrasse l'intestin de ses déchets.

En plus, le Son ALL-BRAN contient du fer et des vitamines B.

Cette méthode lumineuse n'est-elle pas préférable à l'usage des médecines brevetées, si souvent nuisibles ? Deux cuillerées à soupe, par jour, sont ordinairement suffisantes, ou, à chaque repas, dans les cas obstinés. Si vous êtes sérieusement malade, consultez votre médecin. Le Son ALL-BRAN ne prend pas "goûter de tout maux".

Régalez-vous de Son ALL-BRAN comme céréale ou cuisiné dans des mets appétissants. Exigez le Son ALL-BRAN Kellogg. Il renferme beaucoup plus de "matières inassimilables" que les produits à base de son. Vendu en paquet rouge et vert. Fabriqué par Kellogg, à London.

Q.—Quelle est la nuance de vert que je vous envoie comme échantillon ?

R.—Cela me semble vert jade.

Q.—Se trouve-t-il en un magasin ou l'on vend des cils rapportés ?

R.—Je suppose que partout où l'on vend des produits de beauté. Mais je ne peux vous donner d'adresse ici.

Q.—Voulez-vous me donner le nom du grand musée des États-Unis ?

R.—Tommy.

R.—Le Metropolitan Museum.

Bianca

St-Hyacinthe, le 5 novembre 1934.

NETTOYAGE DU MARBRE

Les cheminées, les plaques de marbre se nettoient avec de l'eau chaude, du savon et une brosse. Rincer à l'eau claire. Pour donner un beau brillant, frotter avec un tampon de laine sur lequel on aura versé quelques gouttes d'huile d'olive. L'opération est terminée lorsque le doigt ne se marque plus et que le marbre est tout à fait sec.

Feuilleton du "Clairon"

LE TOUR DU MONDE EN..... UN JOUR

Grand Roman d'Aventures et d'Amour

INEDIT

Par Maurice Boué et Edouard Aujay

No. 24 (Suite)

—Dites, Messieurs.... demandait-elle. Vous n'arrivez pas trop tard ? Vous allez le retrouver ?

Galant, un des agents répondit : —Pour ne plus voir pleurer de beaux yeux comme les vôtres, Miss, nous irions au bout du monde....

Il n'y a que deux ou trois clients dans Black-Cat Tavern lorsque les policiers y pénètrent. Le garçon, en petite tenue, astique l'argenterie. Le patron, assis à sa caisse, s'efforce de traquer ses livres afin de mieux frauder le fisc.

Pour se donner le temps de reconnaître les lieux, les détectives commandent une consommation que le garçon leur sert de mauvaise grâce (ces clients-là ne lui reviennent pas) et, enfin, ils se décident à appeler le patron.

Dehors, sur le trottoir d'en face, un policeman fait les cent pas, afin de transmettre éventuellement un signal aux hommes du renfort qui attendent non loin de là....

—Qu'y a-t-il pour votre service ? demanda le tenancier.

Celui des deux policiers qui semblait le chef entr'ouvre son veston, laissant voir la plaque d'identification qui est épinglée, et murmure : —Scotland Yard ! Asseyez-vous et pas de bruit.

L'homme a pâli. Il tourne ses regards inquiets de tous côtés, mais comprend l'impossibilité d'échapper à l'interrogatoire. Il se fait patelin, et obéit.

—Je suis à votre disposition, Messieurs.

—Nous verrons bien.... Et brutalement : —Vous connaissez le baron de Gignac ?

Ce coup droit a porté, mais le baron de Gignac est de force.

—Le baron de Gignac ? Ce nom....

—Oui ou non ? le connaissez-vous ?

—Décidément, non. Je ne le connais pas.

—Si vous le connaissez.

—Vous m'étonnez, Messieurs.

Faut-il vous en donner la preuve ? Faut-il vous dire que, pas plus tard qu'hier soir, un Français est venu ici, à huit heures, demander le baron de Gignac et que c'est vous qui avez mis les deux hommes en présence l'un de l'autre ?

—Ah ! répond alors le patron du Black-Cat, qui comprend la nécessité de jeter du lest, si vous le savez, il est inutile que je dise le contraire.

—Donc, vous le connaissez.... Où est-il ?

—Je l'ignore, Messieurs, réellement....

—Et.... qui est-il ?

—Mais....

—Un Anglais ?

—Il n'en savent pas plus long ! pense le rusé. Je ne leur en dirai pas davantage !

—Sur l'honneur, gentlemen, je ne pourrais rien vous apprendre de plus.

Bien ! Nous vous arrêtons. Nous verrons si, devant le coroner, votre langue ne se déliera pas mieux....

Sur ce, le policier se lève. Il appelle le garçon qui, de loin, a assisté à la scène.

SOUVENIRS DE '18

Je me rappelle avoir été éveillée dans la nuit du dix novembre 1918 par la sonnerie du téléphone, un appel "longue distance" annonçant à mon père la fin de la guerre, l'armistice venant d'être signé. Il me semble que c'est hier, je me revois en haut de notre escalier, toute oreille, le nez entre les barreaux pour ne rien manquer. Quelle fut ma joie lorsque maman m'appela et me dit "la guerre est terminée". J'avais rejoins mes parents dans leur chambre ; ma mère et moi nous pleurons, quelques larmes perlaient aux yeux de mon père.

Le lendemain, à onze heures, on avait ordre de faire sonner toutes les cloches des églises, les sirènes des manufactures, en proclamant l'armistice. Tout le monde était plus ou moins fou de joie. Lorsque vint l'heure, j'étais chez mon professeur de français. En un bond, sans qu'il sache pourquoi, au premier son de cloche, j'étais hors de l'appartement, m'époumonnant comme les autres.

Je n'avais pas été au nombre de celles qui avaient le plus souffert, mais j'avais senti malgré mes jeunes ans, toutes les misères de ceux qui en avaient été affectés. Je réalisais en ce jour que beaucoup de maux venaient de finir là-bas, au delà des mers, que tout rentrerait dans l'ordre ; mon petit cœur de femme était heureux de voir la fin des inquiétudes pour mes semblables.

Après dix-sept ans, nous sommes encore sous la terreur d'un autre conflit, peut-être plus terrible que le dernier. Les morts qui reposent dans les Flandres et ailleurs, les revenus invalides et déments, ne sont-ils pas une preuve de la misère que peut nous laisser une guerre ? Encore récemment dans la vieille capitale, n'avons-nous pas eu un exemple frappant des conséquences de la guerre, qui, dix-sept ans plus tard, continue ses ravages ? La crise que nous passons n'en est-elle pas une suite inévitable ?

L'homme qui s'est enrichi dans ce temps-là, ne cherche-t-il pas encore à le faire, en trempant ses mesquins dollars dans le sang de l'humanité ? Le pauvre peuple lui se voit l'arme des ambitions des chefs. Comme le dit Remarque dans un de ses livres, "si les ministres veulent la guerre, qu'il se battent entre eux", le peuple lui, ça lui est bien égal.

Souhaitons qu'après tant d'années, ceux qui dorment en terre étrangère n'aient pas fait le sacrifice de leur vie inutilement et que la leçon qu'ils nous ont laissée fasse réfléchir les hommes pour sauver le genre humain menacé encore une fois.

Bianca

St-Hyacinthe le 5 novembre 1934.

PRUNES

Aidez vos reins

Si, souffrant des reins ou de faiblesse de la vessie, vous avez à votre disposition la nuit, été agité, raide, avec des vertiges, rhumatismes, douleurs cuisantes en urinant, chatouillements, urines acides, essayez l'ordonnance "Epilac".

Il vous remettra sur pied en 8 jours ou votre argent est remboursé. Chez les pharmaciens, 75 sous seulement.

Les prunes sont maintenant abondantes et dans leur meilleur état pour être mises en conserves pour l'hiver. On en trouve plusieurs variétés sur le marché, et il y en a de toutes les couleurs et de tous les goûts.

La grosse prune bleue est excellente pour les conserves ; elle a une bonne texture et un bon goût et elle n'exige que très peu de sucre. Les variétés vertes comme les Reine Claude font un produit d'un fini entièrement différent. On considère depuis longtemps que les confitures de prunes de Damas sont sans égales.

Les recettes suivantes ont été préparées par la Division des fruits du Ministère fédéral de l'Agriculture :

Confiture de prunes de Damas

Lavez les fruits et coupez en moitiés, en enlevant les noyaux. Cassez quelques noyaux et ajoutez les amandes aux fruits. Versez de l'eau par-dessus les prunes jusqu'à ce qu'elles soient presque recouvertes. Chauffez lentement jusqu'au point d'ébullition et faites cuire une demi-heure. Mesurez une quantité égale de sucre et ajoutez. Faites mijoter 1 heure et versez dans des contenants stérilisés. Bouchez immédiatement.

Une grosse variété appelée "Grand Duc" fait une marinade de sucre excellente.

Marinade sucrée de prunes Grand Duc

Lavez et coupez les prunes

en moitiés. Enlevez les noyaux. Faites un sirop avec 1 tasse d'eau, 2 tasses de vinaigre, 3 tasses de sucre brun, 2 cuillerées à thé de clous de girofle entiers, 1 bâton de cannelle. Faites bouillir ensemble 10 minutes, puis tamisez. Mettez 1 tasse de moitiés de prunes dans le sirop et faites cuire jusqu'à ce qu'elles soient tendres ; enlevez les fruits et mettez dans des bocaux stérilisés. Continuez jusqu'à ce que toutes les prunes soient cuites ; puis remplacez avec le sirop. Bouchez lorsque le mélange est chaud.

Conserves de prunes

Servez-vous de n'importe quelle variété de prunes ou de deux ou trois variétés ensemble.

Prenez des prunes qui ne sont pas tout à fait mûres. Lavez et écrasez les fruits et mettez la marmite dans un four à feu très lent ou au-dessus d'un feu très bas pendant une demi-heure ou jusqu'à ce que tout le jus en soit sorti. Mettez 1 tasse de sucre pour deux tasses de prunes. Faites bouillir 3 minutes. Versez dans des bocaux stérilisés et bouchez immédiatement.

LA MODE

Les ensembles. — Peu de tailleurs. En cette saison, on préfère à leur style pimpant et printanier la correction du paletot trois quarts ou sept huitièmes en lainage ou en fourrure. Cependant, la fantaisie nous vaut quelques amusantes courtes vestes à basques, fermant dans le dos par une série de boutons et fixées à la taille par une ceinture. Les unes sont en lainage, comme la jupe, avec collet de fourrure ; d'autres, entièrement en fourrure ; avec ces dernières, on emploie beaucoup la fourrure plate de pattes d'astrakan avec collet couvrant les épaules. On donnera plus d'élégance à cette parure en la bordant de cuir de couleur ou d'un bord de grèbes en métal et l'on n'oubliera pas de placer, sur le côté gauche du casquin, une petite poche en même tissu avec même garniture.

Les manteaux trois quarts destinés aux ensembles sont en laine, en velours ou en fourrure ; les uns sont légèrement cintrés sous le bras, les autres tombent droit en forme de sac. Pour les ensembles de sport, de voyage, etc., les trois-quarts est souvent en lainage fantaisie écossais à rayures ; pour le costume plus courant, il se fait en lainage uni du ton de la robe ou d'un ton différent ; mais, en ce dernier cas, avec rappel du coloris de la robe par la teinte des boutons, de l'écharpe, des piquettes.

Sur les robes de lainage de couleur, on aime les trois-quarts de fourrure de nuance tranchée ; le manteau de caracul gris est très à la mode sur une robe de lainage vert, le col du manteau se nouant devant par deux pans en lainage vert.

Les tissus qui servent aux toilettes simples et courantes. — Ils sont épais, bourrus, d'aspect hivernal, représentés par des draps, des nattes, bouclés, tweeds, diagonales, gros jerseys, chevrons, bures, lainages poilus, angoras, tartans écossais, crêpes, velours, ottomans de laine, lainages mélangés fantaisie, pékinis, damiers, tissus maille, etc. Les velours tramés et de coton unis ou à dessins tiennent une grande place dans cette liste des tissus nouveaux. Ils fourniront, cet hiver, à la confection de beaucoup de robes simples, blouses et ensembles.

Les coloris. — Du noir, toujours et beaucoup ; du brun, marron, havane, pain brûlé, cuir, beige ; du marine, bleu, jacinthe ; du rouge feu, rouge Chine, minium ; du vert vif, vert jaune ; gris maringo, gris clair, gris fer ; du violet. De l'orange et du jaune d'Asie en garnitures, du beige garni de rouge, du vert garni de corail, du gris pâle, pour le soir.

Les jolies petites robes simples. — La petite robe simple est toujours en vedette. C'est elle qui triomphe et sait si bien garder à la silhouette sa ligne élégante et jeune. Elle se fait en lainage, en velours, avec boutonnage au milieu ou devant croisé du côté gauche. L'encolure est modeste, montante à la naissance du cou, bordée d'un biais qui continue le croisé. Elle se termine souvent par un noeud, une cravate.

Beaucoup moins de garnitures fantaisie, mais encore des boutons à profusion et de toutes les formes, de toutes les matières : les uns de même couleur que la robe, les autres de ton tranché.

Sur ces robes nous observons souvent des groupes de plis dans le bas des jupes, des effets de jours, de hautes ceintures piquées ou en kid, des garnitures faites de larges bandes croisées et légèrement drapées.

Beaucoup de corsages sont décorés dans le haut d'un empilement en tricot d'un coloris différent de celui de la robe elle-même.

Les dos sont souples et ornés parfois d'un mouvement drapé en capuchon, ou encore d'un long boutonnage apparent.

Les épaules demeurent normales, la monture des manches laissant l'épaule plate. Celles-ci sont de formes assez variées ; elles sont montées par des pinces prises dans l'entournure jusqu'à mi-hauteur du bras et donnent ainsi un mouvement d'ampleur au coude, que resserre le poignet.

Quelques robes se décorent de courtes basques plates ; les unes faisant le tour des manches, d'autres s'arrêtant de chaque côté, d'autres enfin se contentant de dessiner basque postillon à la taille, dans le dos.

Aux garnitures blanches utilisées aux beaux jours sur les robes noires succèdent celles en velours de nuance noire ou celles de cuir vernis noir ; le ciré découpé en fleurs, en grappes, en étoiles incrustées dans le tissu.

POIRES

La saison des poires des différentes variétés s'étend presque jusqu'à Noël. Actuellement, la poire Bartlett est dans son meilleur état, plus tard viendront les poires Anjou, Bosc et Duchesse, toutes des variétés délicieuses lorsqu'elles sont mangées crues et qui peuvent aussi être apprêtées de bien des façons. L'embouteillage à chaud est meilleur pour faire des conserves de poires que l'embouteillage à froid.

Les recettes suivantes ont été préparées par la Division des fruits, Ministère fédéral de l'Agriculture :

Conserves de poires

Epluchez, coupez en moitiés et ôtez les coeurs des poires. Préparez un sirop en faisant bouillir ensemble pendant 5 minutes 2 tasses d'eau et 1 tasse de sucre. Mettez-y suffisamment de moitiés de poires pour remplir un bocal, généralement 12 morceaux. Faites cuire 5 minutes et embouteillez aussi rapidement que possible, en mettant le couvercle de verre par dessus, mais sans fermer. Continuez jusqu'à ce que tous les bocaux soient prêts, puis remplissez les avec du sirop ; bouchez partiellement et stérilisez au bain-marie pendant 15 minutes, ou dans une bouilloire pendant 20 minutes, ou dans un four pendant 30 minutes à 275 degrés F. Puis bouchez hermétiquement.

Poires cuites

Choisissez des poires fermes, lavez-les, enlevez le calice et insérez un clou de girofle entier. Mettez dans une casserole, et ajoutez très peu d'eau. Faites cuire au four pendant 45 minutes. Servez chaud ou froid.

On peut faire des conserves de poires à la maison pour s'en servir pour des salades et des desserts.

Conserves de poire

Faites un sirop en mettant 1 tasse d'eau pour 1 tasse de sucre. Colorifiez-le rouge vif avec de la couleur végétale et ajoutez une demi-cuillerée à thé d'extrait d'amande et une demi-cuillerée à thé d'extrait de vanille. Epluchez, coupez en moitiés et enlevez le coeur de grosses poires fermes et mûres. Faites cuire dans le sirop jusqu'à ce qu'elles soient tendres. Enlevez les poires et mettez dans des bocaux. Faites bouillir le sirop 5 minutes de plus et versez par-dessus les poires. Bouchez immédiatement.

On peut aussi se servir de couleur verte et de menthe.

VOS YEUX... CES MIROIRS... Comment préserver leur beauté ?

La redoutable patte d'oie est presque toujours causée par une fatigue nerveuse, si bien qu'il importe d'effacer, la tension par une reposante pression sur les centres nerveux.

Mais les yeux étant particulièrement délicats, je ne saurais trop vous recommander encore une grande circonspection pour entreprendre le massage de contours de l'oeil.

Pour masser, ne vous servez que de l'extrémité des doigts. Promenez-les légèrement au-dessus.

(Suite en page 6)

POUR avoir le plus grand choix d'étoffes à robes en laine, crêpe plat et crêpe rugueux, dentelles collets et sacoches, etc., il faut visiter le magasin

BERGERON & SICOTTE

173 rue Cascades Saint-Hyacinthe

VOUS Y TROUVEREZ AUSSI

un assortiment complet de Broad-cloth et marchandises lavables imprimées, coton et toile.

SPECIALITES

Sous-vêtements en laine, en fils et en crêpe de la marque WATSON.

Bas de cachemire, laine et soie, soie, des marques PENMAN et CORTICELLI.

Aussi les célèbres patrons "Pictorial Review"

EXAMINEZ LES SPECIAUX QUE NOUS OFFRONS CHAQUE SEMAINE AU COMPTOIR DES REDUCTIONS

BERGERON & SICOTTE

173 rue Cascades Tél. 276 Saint-Hyacinthe

LE MAGASIN DE HAUTES NOUVEAUTES

LE SIROP DE MAÏS EDWARDSBURG CROWN BRAND

Le fameux sucré producteur d'énergie—une nourriture facilement digérée—inestimable pour les bébés, les enfants grandissants et appréciée de la famille toute entière.

Un produit de la CANADA STARCH CO., Limited

minutes, ou dans un four pendant 30 minutes à 275 degrés F. Puis bouchez hermétiquement.

Poires cuites

Choisissez des poires fermes, lavez-les, enlevez le calice et insérez un clou de girofle entier. Mettez dans une casserole, et ajoutez très peu d'eau. Faites cuire au four pendant 45 minutes. Servez chaud ou froid.

On peut faire des conserves de poires à la maison pour s'en servir pour des salades et des desserts.

Conserves de poire

Faites un sirop en mettant 1 tasse d'eau pour 1 tasse de sucre. Colorifiez-le rouge vif avec de la couleur végétale et ajoutez une demi-cuillerée à thé d'extrait d'amande et une demi-cuillerée à thé d'extrait de vanille. Epluchez, coupez en moitiés et enlevez le coeur de grosses poires fermes et mûres. Faites cuire dans le sirop jusqu'à ce qu'elles soient tendres. Enlevez les poires et mettez dans des bocaux. Faites bouillir le sirop 5 minutes de plus et versez par-dessus les poires. Bouchez immédiatement.

On peut aussi se servir de couleur verte et de menthe.

VOS YEUX... CES MIROIRS... Comment préserver leur beauté ?

La redoutable patte d'oie est presque toujours causée par une fatigue nerveuse, si bien qu'il importe d'effacer, la tension par une reposante pression sur les centres nerveux.

Mais les yeux étant particulièrement délicats, je ne saurais trop vous recommander encore une grande circonspection pour entreprendre le massage de contours de l'oeil.

Pour masser, ne vous servez que de l'extrémité des doigts. Promenez-les légèrement au-dessus.

(Suite en page 6)

—Allez-vous assoir là-bas près de votre patron....

—Mais....

—Installez-vous !

Pendant que le serviteur exécutait cet ordre, le détective inspecta rapidement la maison et découvrit l'issue qui s'ouvrait au fond du couloir sur une petite impasse, par laquelle, on l'avait vu, Will l'Etrangleur avait fait évacuer son prisonnier.

Afin d'éviter que des fuites puissent se produire par cette voie, le détective revint vivement dans le café, fit un signe au policeman de faction et, trente secondes après, l'immuable était cerné par le renfort venu de Scotland Yard en camionnette.

Rassurés de ce côté-là, les deux policiers, laissant le patron du Black Cat, et son aide à la garde de policemen, commencèrent par fermer la porte de la taverne, puis ils entreprirent la visite des chambres.

La pêche fut fructueuse. On découvrit là, dormant encore du sommeil que procure une conscience en repos, une douzaine de clients assis dans des fauteuils de cuir, et divers. Aucun ne put justifier sur-le-champ de moyens d'existence acceptables.

Tout ce joli monde fut parqué dans le café sous la garde des policemen, et, pour ne point perdre de temps, les détectives commencèrent un interrogatoire sommaire de chacun des prisonniers. Mais en dépit de tous leurs efforts, et des arguments impressionnants qu'ils employèrent, ils ne purent réussir à obtenir la moindre indication sur le mystérieux baron de Gignac.

Il allaient se décider à embarquer leur prise à la disposition du coroner, quand le garçon du Black Cat, qu'ils avaient cependant interrogé déjà sans succès, leur fit un signe.

On l'entraîna dans le petit salon dans lequel, la veille au soir, avait eu lieu la lutte épique entre Georges de Martel et Will.

—Sir, dit le serviteur, je sais bien qu'il y a des accommodements à quel que justice. Tel que je suis là,

vous pouvez me faire bien des ennemis.... Or, j'ai une femme et des enfants, qui ont besoin de mon travail pour vivre. Promettez-moi de ne pas me faire tomber avec la bande et je parle.

Les deux policiers se concentrèrent un instant et le chef déclara : —Parlez et nous vous promettons de faire ce que nous pourrions pour que vous vous en tiriez sans dommage.... Mais pas de mensonge, hein ?

—Soyez tranquille.... Questionnez-moi.

—Eh bien ! Vous connaissez le baron de Gignac ?

—Oui. Du moins, je connais celui qui, hier, s'est servi de ce nom-là ?

—Et c'est ?

—Will.... Will l'Etrangleur !

Les détectives eurent un sursaut de surprise.

Will l'Etrangleur ? L'affaire devenait d'importance, et ce n'était plus la banale chance, et un escroc quelconque ou à un simple spécialiste de l'attaque nocturne.

—Comment je vous le dis !

—C'est un habitué d'ici ?

—Il y vient quelquefois.... pour les coups bien montés....

—Et hier soir ?

—Il avait convoqué un Français ici....

—Nous le savons.... Et puis ?

—L'homme est venu à l'heure exacte.... Je l'ai moi-même introduit dans la pièce où nous sommes.... Voyez il y a eu lutte....

—Bon alors ?.... Il l'a tué ?

—Je ne crois pas, flicé.

Le policier comprit la nécessité d'agir très vite. On connaissait à Scotland Yard, la manière de travailler de l'Etrangleur. Si la victime n'était pas terrassée du premier coup, la décision ne tardait jamais à intervenir.

On l'entraîna dans le petit salon dans lequel, la veille au soir, avait eu lieu la lutte épique entre Georges de Martel et Will.

—Sir, dit le serviteur, je sais bien qu'il y a des accommodements à quel que justice. Tel que je suis là,

—Dites toujours ! Où ?

—Dans un bouge de Colchester Street, où il a sa disposition tout un arrière-bâtiment.

—Ça va bien.... Nous allons y aller.... Pour les autres, nous vous emmenons, et vous nous accompagnerez là-bas....

Pressant le mouvement, les policiers ordonnèrent le transfert immédiat de toute la bande à Scotland Yard. Une foule énorme s'était amassée devant le Black Cat, et les commentaires allaient leur train.

En arrivant au quartier général de la police de Londres, chacun des prisonniers fut mis dans une cellule, dont on fit extraire bientôt le serviteur qui monta dans une puissante voiture avec les deux policiers.

L'automobile s'arrêta à deux cents mètres de Colchester Street, afin de ne pas donner l'éveil à la population interlope du quartier.

—Nous passerons sans nous arrêter dans la rue, dit le chef des détectives. Et, si vous reconnaissez la maison, faites un signe.

—Mais mon fiancé, Monsieur !

—Mademoiselle, tout sera fait pour le délivrer. L'expédition est aux mains d'un gaillard qui rien ne rebute, qui connaît comme sa poche son Whitechapel et qui, lorsqu'il a décidé de réussir, ne rentre que lorsqu'il a mené sa besogne à bien.

Folle d'angoisse, Ellen répétait mentalement : "Est-il toujours vivant ?.... N'arrivera-t-on pas trop tard ?...."

V

LA BATAILLE DE COLCHESTER STREET

Dès que la nuit fut venue, une colonne de cinq camions bourrés de policemen quitta le centre de police.

Le plan de Londres en main, le chef de la police avait, dans l'après-midi, étudié avec ses subordonnés les moindres détails de l'expédition, et c'est une petite armée, dont chaque homme avait sa tâche, qui fit irruption, tout soudain dans le quartier de Colchester Street.

Le premier camion s'arrêta devant le "saloon". En quelques secondes les vingt hommes qui l'occupaient mirent pied à terre et envahirent le louché établissement.

Pendant ce temps, les trois autres camions se vidèrent et crénaient le pâté de maisons qui précédait sur Colchester Street, afin de prévenir les fuites par les toits ou par des issues ignorées de la police.

On se doute bien qu'une entreprise de cette envergure, ainsi que l'avait prévu le chef de Scotland Yard, ne fut pas sans déclencher immédiatement une contre-offensive.

Il y eut d'abord des lazzi à l'adresse des policemen, puis bientôt, de toutes les fenêtres, plurent des

lâ-bas, c'est l'ennemi. Et tout dans ce coin-là, se ligue contre nos hommes : outre ses habitants, déjà nommés, il nous faut lutter contre la topographie des lieux. Chaque impasse devient une redoute, chaque fenêtre, une meurtrière, chaque encoignure de porte un créneau, chaque cave, un chausse-trappe.

—Mais mon fiancé, Monsieur !

—Mademoiselle, tout sera fait pour le délivrer. L'expédition est aux mains d'un gaillard qui rien ne rebute, qui connaît comme sa poche son Whitechapel et qui, lorsqu'il a décidé de réussir, ne rentre que lorsqu'il a mené sa besogne à bien.

Folle d'angoisse, Ellen répétait mentalement : "Est-il toujours vivant ?.... N'arrivera-t-on pas trop tard ?...."

V

LA BATAILLE DE COLCHESTER STREET

Dès que la nuit fut venue, une colonne de cinq camions bourrés de policemen quitta le centre de police.

Le plan de Londres en main, le chef de la police avait, dans l'après-midi, étudié avec ses subordonnés les moindres détails de l'expédition, et c'est une petite armée, dont chaque homme avait sa tâche, qui fit irruption, tout soudain dans le quartier de Colchester Street.

Le premier camion s'arrêta devant le "saloon". En quelques secondes les vingt hommes qui l'occupaient mirent pied à terre et envahirent le louché établissement.

Pendant ce temps, les trois autres camions se vidèrent et crénaient le pâté de maisons qui précédait sur Colchester Street, afin de prévenir les fuites par les toits ou par des issues ignorées de la police.

On se doute bien qu'une entreprise de cette envergure, ainsi que l'avait prévu le chef de Scotland Yard, ne fut pas sans déclencher immédiatement une contre-offensive.

Il y eut d'abord des lazzi à l'adresse des policemen, puis bientôt, de toutes les fenêtres, plurent des

objets les plus hétéroclites. Mais la consigne était formelle : à moins d'être blessés, les agents ne devaient pas quitter leur faction, pour éviter qu'une brèche fût ouverte dans le rempart vivant.

Ceci se passait dehors. A l'intérieur du bouge, ce fut une autre affaire, et bien plus dramatique. Tenancier et clients se sentaient, eux, directement menacés. Aussi bien la descente opérée par la police au "Black Cat" avait été promptement connue. Dans le repaire de Colchester Street, où l'on n'ignorait pas que le "Black Cat" était un des points d'opérations de Will et de sa bande, chacun se tenait sur ses gardes.

Pourtant, soit que les policiers eussent agi plus vite qu'on ne le croyait, soit que les conjurés n'eussent pas eu le temps de se concerter, toutes les précautions n'étaient pas prises pour résister à l'assaut des "bobbies".

Dès leur intrusion dans le bar, les hommes de Scotland Yard avaient maîtrisé et déarmé les cinq ou six escarpes — y compris le tenancier — qui se tenaient dans la première salle.

Mais lorsqu'il s'agit de pousser les investigations plus avant, on se heurta d'abord à une porte fermée à clef. Cette porte donnait sur un petit carré où s'amorçait un escalier vermoulu.

Les policiers perdirent du temps à défoncer le panneau et, lorsqu'ils eurent réussi à se frayer un passage, ils furent accueillis par une véritable fusillade venue de l'étage. Ils étaient une cible vivante et bien éclairée, tandis que là-haut, les bandits étaient dans l'obscurité et difficilement repérables.

Deux hommes tombèrent. Deux autres prirent leur place. Des camions on apporta les boucliers de sécurité, et quatre policiers, tenant leurs cuirasses d'acier au-dessus de leurs têtes, tentèrent l'escalade, tout en tirant au jugé.

De part et d'autre, c'était un feu nourri. Des imprécations, des injures étaient décochées autant que de balles.

Enfin, les policiers parvinrent au premier étage. Les bandits, battant en retraite, avaient fermé l'unique porte du palier derrière eux, et, en se retirant, tiraillaient encore.

Dominant le bruit de la pétarade, une exclamation parvint jusqu'aux policemen : —Sauve-toi ! Will ! Sauve-toi !

D'un coup de revolver, on fit sauter la serrure. Deux des complices de Will, qui s'étaient attardés, furent abattus, alors qu'ils allaient tuer les arrivants.

Pièce par pièce, on visita ainsi toute la maison. Dans les combles, on découvrit encore trois hommes qui s'y tenaient cachés, sans armes.

Ils les avaient jetés par une lucarne, et elles étaient venues tomber dans la rue aux pieds des policiers en faction.

Après dix minutes de cette lutte sauvage et sans merci, on fit un premier bilan : du côté de la police, quatre morts et trois blessés ; chez leurs adversaires, trois morts et deux blessés, douze prisonniers valides. Mais Will avait disparu et l'on avait pas retrouvé Georges de Martel.

Le chef de la police qui, averti de la tournure que les événements avaient prise, était accouru sur les lieux, prit en main la continuation de l'expédition.

Il faut, dit-il, que nous retrouvions le bandit et sa victime. Ils sont ici l'un et l'autre.

Une perquisition méthodique commença. On sonda les murs et les planchers, on fouilla les moindres recoins de la maison sans succès.

On fit venir le tenancier.

—Dites-nous par où il est parti. Montrez-nous le chemin qu'il a pu prendre !

—Je ne sais pas, messieurs ! Je vous le dirais....

Mais comme un des détectives ouvrait pour la troisième fois une armoire, dans une des pièces du rez-de-chaussée, un sourire furtif erra sur les lèvres du patron du bouge, et un des hommes de la police s'en aperçut.

(A suivre)

NOTES LOCALES

LA TROUPE
GIL ROLAND

A Saint-Hyacinthe pour un soir seulement, lundi. Elle donnera "Le Rosaire".

La troupe parisienne Gil Roland-Blanche Derval, après une série de représentations à Québec et à Montréal, où elle a été très applaudie, viendra à Saint-Hyacinthe pour un soir seulement lundi prochain, le 12 novembre, et nous donnera "Le Rosaire".

M. J.-A. Gauvin, l'imprésario de la troupe, a tenu à présenter celle-ci comme un ensemble harmonieusement composé plutôt que comme un rassemblement d'artistes plus ou moins intéressants autour d'une étoile fulgurante. Il semble que ce soit là la bonne manière, et bien des gens qui ne s'attendaient qu'à voir une troupe sans éclat auront l'agréable surprise de constater que Gil Roland et Blanche Derval se sentent entourés d'artistes de leur rang.

On connaît l'histoire de ce peintre dont la demande en mariage faite à une femme plus âgée que lui est refusée. La femme a fait taire son amour pour écouter les commérages et les considérations du monde. Elle a ignoré le bonheur qu'on lui offrait si sincèrement, si spontanément. Mais un jour le peintre devient aveugle. L'homme maintenant se sent, rêve du bonheur défunt, mais n'espère plus en la vie. La femme, comprenant qu'elle doit racheter son geste inconsidéré, se présente chez l'aveugle sous le déguisement d'une infirmière. Puis lorsqu'elle apprend de cet homme qu'il ne peut plus la voir qu'elle est pardonnée et toujours aimée, elle révélera son identité.

L'interprétation de la pièce est entre bonnes mains. M. Gil Roland qui a remporté un succès énorme au Théâtre His Majesty's à Montréal durant leur engagement en cette ville, aura le rôle de peintre. Mlle Blanche Derval jouera le rôle de Jane Campbell, M. Chas. Castellan aura le rôle du Docteur Mackenzie, M. Pierre Jourdain remplira le rôle du Docteur Brand, Maurice Delli remplira le rôle du duc de Maldrum, Mlle Jeanne Meule aura le rôle de la duchesse de Maldrum, Lilian Haldy aura le rôle de Mlle Pauline Lister.

La venue de cette excellente troupe française à Saint-Hyacinthe sera l'événement théâtral de la saison, car jamais une si forte troupe n'a été amenée dans cette ville, et nul doute que la salle du théâtre Corona sera remplie lundi prochain.

Les billets seront de 50c, 75c et \$1.00 en plus la taxe d'amusement, et sont maintenant en vente à la Pharmacie Brodeur et au théâtre Corona.

À L'OCCASION DE
L'ARMISTICE

A l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice, le Régiment de St-Hyacinthe fera une parade dimanche le 11 novembre prochain et présentera les armes aux autorités civiles.

Cette présentation des armes sera faite à 11 heures a. m. et sera suivie d'un silence de deux minutes, comme le veut la coutume.

A cette occasion une attention très spéciale est faite aux vétérans de se joindre à la parade du Régiment.

L'ordre est donné à tous les militaires attachés au Régiment de St-Hyacinthe d'être présents pour cette parade. Le rassemblement sera fait à 10 heures 20 à l'arsenal. Lt.-Col. Roland Pothier, Officier-Commandant

LA CHORALE DE
LA CATHÉDRALE

Assemblée générale annuelle et élection des officiers.

Mercredi soir dernier, le 7 du mois courant, avait lieu dans les salles de la Société Philharmonique, l'assemblée générale annuelle des membres de la Chorale de la Cathédrale, sous la présidence de M. Arthur Ledoux.

Après avoir étudié plusieurs questions d'intérêt général, l'on procéda à l'élection des officiers pour l'année 1934-35, en voici le résultat:

Président Honoraire: Dr J.A.E. Collette; Vice-Président Honoraire: M. René Daignault; Président Actif: M. Arthur Ledoux; Vice-Président Actif: M. Victor Sylvestre; Secrétaire: M. Adrien Ringuet; Trésorier: M. Couillard St-Germain; Cérémoniaire: M. Paul Bourgeois; Conseil: MM. Amédée Lacroix, Louis Ringuet, R.-O. Dumont, Roméo Forbes, Yves Bousquet.

La Chorale sera pour cette année encore, sous l'habile direction du professeur Charles-Léon Lusier.

L'UNITÉ SANITAIRE

Programme des activités du personnel.

Voici le programme hebdomadaire des activités du personnel de l'Unité Sanitaire dans les paroisses des comtés de St-Hyacinthe et Rouville pour la semaine finissant le 17 novembre 1934:

Lundi: Armistice.
Mardi: Ste-Madeleine, clinique de bébés; St-Barnabé, inspection médicale scolaire; Ville, Christ-Roi, clinique de bébés; St-Jean Baptiste, inspections.
Mercredi: Notre-Dame, clinique de bébés; Marieville, visites à domicile; St-Barnabé, démonstration maternelle; Ville, dispensaire, clinique de bébés; St-Hilaire, inspection.
Jeudi: St-Hilaire, clinique de bébés; La Présentation, démonstration maternelle; Ville, visites à domicile; Marieville, inspections.
Vendredi: St-Paul, vaccination antidiptérique; Ville, visites à domicile et inspections.

LES ÉLEVEURS
DE RENARDS

Exposition, congrès et banquet à Sherbrooke.

M. J.-E. Lanoix, président de l'Association des éleveurs de renards, et le Dr R. Rajotte, secrétaire de l'Association, tous deux de cette ville, sont de passage à Sherbrooke où ils ont assisté hier soir, à l'hôtel Magog, au banquet offert par leur société à l'hon. J.N. Francoeur, ministre des Travaux Publics, de la Chasse et de la Pêche dans le gouvernement provincial.

Ce banquet a clôturé dignement la première exposition provinciale de renards tenue sous les auspices de l'Association des éleveurs de renards. Nombre de députés étaient présents et les membres de l'Association étaient venus de toutes les parties de la province, comme de différentes autres provinces.

C'est la première fois qu'une semblable exposition de renards est tenue au Canada, en même temps qu'un congrès général des éleveurs. L'exposition s'est tenue les 7 et 8 courants. L'ouverture en a été faite par l'hon. R. Weir, ministre de l'Agriculture dans le gouvernement fédéral. Les renards exposés ont été jugés hier après-midi.

On remarquait au banquet: Le docteur Watson, pathologiste en chef du Dominion du Canada, qui a parlé de la maladie du jeune âge chez les renards, M. le docteur Ronald Law, directeur de la Ferme Expérimentale de Recherche sur les animaux à fourrure, de la province d'Ontario, M. Enclide Brosseau de Lacadie, vice-président de l'Association des Éleveurs de Renards de la province de Québec, le docteur J. A. E. Bédard, médecin-vétérinaire en chef de la Province de Québec, le Dr R. Rajotte, instructeur de la province de Québec dans l'élevage des animaux à fourrure, M. le docteur R. L. Konklm, pathologiste en chef des Laboratoires de la Province de Québec, M. C. H. Ruthven, juge en chef de l'exposition, M. Joseph Bastien de Québec, gérant général des maisons Holt, Renfrew & Co. Ltd., et juge à l'exposition des renards de la province de Québec, etc., etc.

DE PASSAGE

Le R. P. Rodolphe Turcotte, O.M.I., curé de Kapuskasing, Ont., était de passage en notre ville ces jours derniers, chez M. U. Jutras, 232 rue Girouard. Le R. P. Turcotte revenait de Drummondville où il a assisté aux funérailles de son père, feu M. Omer Turcotte.

Dimanche dernier, MM. Stanislas Picher, pharmacien de Montréal et Joseph Picher, de Saint-Pie, étaient aussi de passage chez M. U. Jutras.

ON FERA L'AUTOPSIE

Montréal, 8. — Le Dr Rosario Fontaine, médecin légiste, fera l'autopsie du corps de Gilbert Hanson, âgé de dix-sept ans, qui est décédé soudainement samedi soir, dernier, vers huit heures, après s'être baigné dans la piscine du bain Mathieu, située à l'angle des rues Ontario et L'Espérance. On croit qu'il a succombé à une syncope.

PARTIE DE CARTES

La prochaine partie de cartes des Éclaireurs Troupe 1ère Cathédrale St-Hyacinthe aura lieu le 27 novembre prochain dans la salle des bazars de l'Hôtel-Dieu.

STATISTIQUES

DÉMOGRAPHIQUES

Pour les comtés de Saint-Hyacinthe et Rouville.

Nous publions ci-après la liste des naissances, mariages et décès des comtés de St-Hyacinthe et Rouville durant le mois de septembre 1934. La première colonne de chiffres indique les naissances; la deuxième, les mariages et enfin la troisième, les décès:

	N.	M.	D.
St-Barnabé	3	0	0
St-Bernard	0	0	0
St-Charles sur Ric.	2	1	1
St-Damase	2	1	1
St-Denis sur Ric.	4	2	1
St-Jude	4	0	1
La Présentation	2	0	1
Ste-Madeleine	1	1	1
St-Thomas d'Aquin	3	0	0
St-Hyacinthe (Cath.)	10	5	8
St-Hyacinthe (N.-D.)	17	3	5
St-Hyacinthe (C.-R.)	6	4	6
St-Hyacinthe (St-Joseph)	2	0	0
St-Hyacinthe (S.J.A.C.)	0	0	0
St-Hyacinthe (Ang.)	0	0	0
Total, Comté de St-H.	57	17	25
St-Angèle de Monn.	0	0	0
St-Cécile	1	5	3
St-Hilaire	2	1	0
St-Jean Baptiste	3	1	2
L'Ange Gardien	2	2	0
St-Mathias	2	0	3
Marieville	4	2	3
Rougemont	2	1	0
St-Paul d'Abb.	1	0	4
Richelieu	4	0	0
St-Paul Ang. Church	0	1	0
Abbotsford Church	1	0	0
Total, Comté de Rouv.	22	13	15
Total, des deux comtés	79	30	40

REMERCIEMENTS

La famille J. D. Guillemette de La Providence, St-Hyacinthe, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui se sont dévouées à étendre le feu avec les concours de nos pompiers, lesquels, après peu de temps ont pu le contrôler, sous les ordres du chef M. Clodomir Gladi. Des constructions en bois avoisinantes ont pu ainsi être épargnées grâce à leurs efficaces efforts. Les pertes sont couvertes par les assurances.

La Publicité, la Clef du Succès

A L'ÉCOLE DE LAITERIE

Réouverture prochaine des cours. — L'enregistrement.

Plusieurs nouveaux bourgeois sont arrivés ces jours-ci à l'École d'Industrie Laitière. Ce sont MM. Napoléon Dubé, Oscar Côté, Armand Tremblay, Jean-Louis Bélanger, Richard Thibault, Louis-Nazaire St-Pierre et Fernand Beaudet.

Les cours à l'École d'Industrie Laitière de Saint-Hyacinthe s'ouvriront au cours du présent mois. Le premier cours aura lieu le 26 novembre au 22 décembre; c'est un cours anglais pour les fabricants de beurre et de fromage.

Le cours français sera donné du 7 janvier au 2 février 1935. Un cours bilingue pour les experts-essayeurs de lait aura lieu du 26 novembre au 22 décembre, et un second cours français pour les fabricants de beurre et de fromage sera donné du 18 février au 16 mars 1935. A la liste des cours réguliers, on a ajouté, cette année, un cours primaire de dix jours qui sera donné sur la fabrication de la crème glacée.

Les personnes désireuses de suivre ce cours doivent s'adresser au directeur de l'école, M. Georges Cayer, avant le 1er février. Un cours supérieur en industrie laitière sera donné en dernier lieu, si le nombre des élèves postulants est suffisant. Cependant, aucune application à ce cours ne sera valable après le 1er mars. La date d'ouverture de ce cours sera fixée plus tard. Tous les cours sont gratuits et seules les dépenses à la charge de l'élève sont celles de son entretien et de sa pension durant son séjour à Saint-Hyacinthe.

On se rappelle que la révision finale des listes électorales fédérales aura lieu les 13, 14 et 15 novembre.

LES LISTES
ELECTORALES

La révision finale des listes électorales aura lieu les 13, 14 et 15 novembre.

On est prié de prendre note que la révision finale des listes électorales fédérales aura lieu les 13, 14 et 15 novembre, au bureau de l'officier-réviser pour Saint-Hyacinthe: le notaire Albert Jodoin, 74 rue Sainte-Anne.

Cette révision se fait en vertu d'une loi adoptée à la dernière session et il est très important que tous ceux qui ont le droit de vote soient à ce que leurs noms soient inscrits sur les listes électorales. La révision une fois terminée, il faudra attendre près d'une année avant de pouvoir se faire inscrire, et s'il survient des élections générales dans l'intervalle, ceux qui ne seront pas inscrits ne pourront pas voter, car on ne pourra plus comme autrefois se faire asseoir au poll et voter.

Que l'on n'oublie donc pas que la révision finale des listes électorales fédérales se fera les 13, 14 et 15 novembre. Tout électeur pourra se présenter aux dates ci-dessus devant l'officier-réviser, pour faire ajouter son nom sur la liste ou pour faire corriger l'inscription qui le concerne.

Cela est important. Veillons à ce que notre nom soit sur la liste et y reste.

À L'HÔPITAL

Mme Omer Prigent est entrée samedi dernier à l'hôpital Saint-Charles pour y subir une opération.

À L'AFFICHE
AU
THÉÂTRE CORONA

PROGRAMMES DE LA SEMAINE PROCHAINE

Dimanche-Lundi, 11-12 novembre. — Georges Milver dans "NU COMME UN VER" aussi Constance Bennett, et Herbert Marshall dans "OUT-CAST LADY".

Mardi-Merc-Jeudi, 13-14-15 novembre. — Ronald Colman dans "BULL DOG DRUMMOND STRIKES BACK" assisté par Loretta Young, Warner Oland, Una Merkel.

Comédie, sujets courts.

Vendredi-Samedi, 16-17 novembre. — Lee Tracy, Helen Mack dans "THE LEMON DROP KID" aussi Bob Steele et Doris Hill dans "TRAIL-ING NORTH".

Série: 11ème chapitre.

Bientôt: Le grand chef-d'œuvre de Cecil B. DeMille "Cleopatra" avec Claudette Colbert et Warren Williams.

DES ZOUAVES DÉCORÉS

Après la communion générale de la Toussaint à la cathédrale et de retour au Casino, trois zouaves furent décorés par l'ex-capt. L. Berthiaume, président général de l'association, de la médaille d'assiduité militaire.

Cette médaille était décernée à la suite d'un concours pour tous les exercices et les sorties d'apparat du 1er novembre 1933 au 1er novembre 1934. Il y eut en tout 42 drills et 24 sorties.

Le sergent des clairons William Houle fut décoré de la médaille offerte par le Comité de Régie; le sergent quartier-maître Georges-A. Patenaude fut décoré de la médaille offerte par notre président, M. Ephrem Beaudry. La troisième médaille fut décernée au zouave Reginald Bousquet et elle fut offerte par notre major-Aumônier, M. l'abbé Breton.

Les deux derniers ont manqué une sortie seulement. Le Comité de Régie offre ses plus sincères félicitations à ces trois décorés.

LA LOI DES SPIRITUEUX

Plusieurs hommes condamnés pour infractions diverses.

Alfred Barbeau, de cette ville, a comparu lundi devant le magistrat de district Emile Marin sous l'accusation d'avoir été trouvé en possession de liqueurs alcooliques fabriquées illégalement. Il a reconnu sa culpabilité et a été condamné à une amende de \$100 avec les frais ou six mois de prison.

Comme il se refusait à payer l'amende, Barbeau a dû prendre le chemin de la prison.

Le même jour, Charles Archambault, de Saint-Denis sur Richelieu, a été condamné à \$100 d'amende et les frais ou trois mois de prison parce qu'il avait obtenu moyennant rémunération des liqueurs alcooliques pour le compte d'une autre personne.

Archambault a payé l'amende.

Ernest Bousquet, de Saint-Dominique de Bagot, qui avait été arrêté la semaine dernière pour possession d'un alambic, a aussi comparu en cour de district et a été condamné à \$100 d'amende et les frais ou six mois de prison. De plus, le magistrat de district Emile Marin, qui prononçait la sentence, ordonna la saisie de l'alambic, ainsi que d'un cheval et d'une voiture qui avaient servi à son transport.

Bousquet avait été arrêté par les agents locaux de la police fédérale.

Faute d'espace plusieurs nouvelles sont renvoyées au prochain numéro.

TRAHI PAR
LA SONNERIE

Comment le voleur de poules se fit prendre au piège

Joseph Therrien, un vieillard de 65 ans disant venir de l'Avenir, près Drummondville, a comparu lundi devant le magistrat de district Emile Marin et a été condamné à neuf mois de prison, après avoir été reconnu coupable d'une tentative de vol de poules.

Therrien fut arrêté dans des circonstances assez curieuses. M. Herménégilde Rodier, cultivateur de Saint-Barnabé, à neuf milles de notre ville, possède un des plus beaux poulaillers de la région et c'est précisément sur celui-ci que le voleur avait jeté son dévolu, se disant sans doute que le choix était meilleur parmi deux cents poules que parmi quelques-unes seulement.

Il était nécessaire dans l'esprit du prévenu, afin de ne pas éveiller l'attention de s'introduire nuitamment dans le poulailler. C'est donc ce que fit Therrien, mais il avait compté sans une sonnerie électrique installée précisément dans le but de prendre le voleur.

Lorsqu'il entra dans le poulailler, la sonnerie fut mise en branle et le temps de le dire, M. Rodier apparaissait sur les lieux avec ses deux fils. L'un de ceux-ci était muni d'un solide bâton avec lequel il s'empressa d'étourdir Therrien en lui en assénant un coup sur la tête. Puis le voleur fut solidement garrotté et l'on appela la police de Saint-Hyacinthe.

Le grand-constable Ernest Benoit et le constable Zéphir Vincent furent aussitôt dépêchés à Saint-Barnabé, où ils apprirent que le prisonnier avait été fouillé, avait été trouvé en possession d'une solide barre de fer qu'il avait probablement pour commettre ses effractions mais avec laquelle il eut pu, s'il l'eut voulu, faire un mauvais parti à quelqu'un.

Therrien fut ramené à St-Hyacinthe et logé à la prison commune en attendant sa comparution.

CHANGEMENTS
ECCLÉSIASTIQUES

M. l'abbé Albéric Degrand-pré, du Séminaire, a été nommé vicaire à la Cathédrale.

M. l'abbé Raoul Dufréne est nommé vicaire à Saint-Hilaire.

M. l'abbé Oza Ménard est nommé vicaire à La Présentation.

REMERCIEMENTS

La famille Antoine Filibotte remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de leur père, soit par offrandes de messes, tributs floraux, bouquets spirituels, oeuvres du noviciat, visites ou de toutes autres manières que ce soit.

EN VISITE

MM. R. Sylvain et Jean Cormier, Mesdames R. Sylvain, J. H. Payette, Mme Albert Chevalier et sa fille Jeanne, tous de Montréal, étaient en visite dimanche dernier chez M. le shérif J.L. Cormier.

POUR AIDER
AUX PAUVRES

Lettre de la Saint-Vincent de Paul aux citoyens de Saint-Hyacinthe.

La Société Saint-Vincent de Paul de la Paroisse Notre-Dame du Rosaire, par l'entremise de son vice-président, M. E. Desmarais, adresse l'appel suivant aux citoyens de Saint-Hyacinthe:

"Messieurs,

"A maintes reprises, les pauvres de la paroisse Notre-Dame, par la voix de la Saint-Vincent de Paul, ont fait appel à votre esprit de générosité et à votre charité. Vous avez toujours répondu avec promptitude à leur invitation et vos amonnes, semèrent de la joie dans plus d'une famille en y apportant du pain, du combustible et de vêtements. Grâce à vous et à d'autres âmes charitables, il nous a été possible de secourir, au cours de l'hiver dernier, quatre-vingt-cinq familles dans la plus extrême nécessité. Soyez remerciés.

Cette année, les demandes de secours vont se multiplier, parce que le travail est encore difficile à trouver. Les familles qui nous implorent sont dignes d'intérêt et, hélas! sont encore nombreuses. Nous aurons à soulager, au cours de l'automne et de l'hiver, plusieurs familles qui méritent d'être nourries, chauffées et vêtues. Quelques-unes sont dans la misère, après avoir connu des heures de prospérité, voire d'aisance. Elles inspirent plus d'intérêt et de pitié. D'autres foyers remplis d'enfants, étalent une misère qui arrache des larmes. Quelques-unes frappées par la maladie ou le chômage, ne peuvent espérer aucun travail rémunérateur.

Au nom de ces misères humaines, nous venons solliciter votre appui et vos amonnes. La St-Vincent de Paul se chargera de distribuer ces dons avec prudence et après enquête. Au nom et pour l'amour de Dieu, faites la charité. Votre bien reconnaissant et dévoué.

E. Desmarais, Vice-Président.

UNE CHASSE
FRUCTUEUSE

Deux superbes chevreuils sont abattus

MM. Jean Jeannotte, Paul Bélanger, Lucien Bélanger et Maurice Charron, tous de cette ville, sont revenus mardi d'une excursion de chasse dans les bois du comté de Lotbinière.

Partis samedis en automobile, ils ont fait une chasse fructueuse, car lorsqu'ils sont revenus, ils avaient avec eux les dépouilles de deux superbes chevreuils.

Ce retour fut en quelque sorte triomphal, car les deux bêtes, attachées aux ressorts d'avant de l'auto, attirèrent aussitôt l'attention de la population et furent vivement admirées.

Tous les membres du groupe participèrent aux coups de feu qui abattirent les deux chevreuils. Le premier de ceux-ci pesait 125 livres et le second 115 livres.

LA STE-CATHERINE

Mardi le 20 novembre courant, aura lieu au Casino des Zouaves une grande partie de cartes au profit de l'Association des Zouaves. Pendant la partie, il y aura musique par l'orchestre des Zouaves. Puis la fête Sainte-Catherine sera célébrée par une veillée du bon vieux temps, avec vaudville, chants comiques, tire, etc.

Les billets, qui comportent aussi le privilège du vestiaire, sont en vente au prix de 35 cents par les membres des Zouaves et à la Pharmacie Brodeur.

CÉRÉMONIE
DE RÉCEPTION

Dimanche après-midi à 4 heures au sous-sol de la cathédrale, aura lieu la cérémonie de réception des enfants de chœur de la Cathédrale et du Christ-Roi.

NE PAS CONFONDRE

Roger Bélanger, qui a été récemment condamné à trois ans de prison, ne doit pas être confondu avec M. Roger Bélanger, le cycliste bien connu, fils de M. David Bélanger, 79 rue Saint-Joseph.

"Le Clairon" lutte pour tous!

UNE MISE AU POINT

Lettre du secrétaire de la Conférence Saint-Vincent de Paul.

Nous recevons la lettre suivante du secrétaire de la Conférence Saint-Vincent de Paul de St-Hyacinthe-le-Con f e s e u r:

M. le Rédacteur,

Auriez-vous l'obligeance d'insérer dans votre journal les quelques lignes qui suivent en rapport avec La Société St-Vincent de Paul.

Sous le titre "Correspondance" publiée dans un numéro de "L'Idée Ouvrière" de St-Hyacinthe, je relève les remarques suivantes au sujet de La Société St-Vincent de Paul:

L'auteur du communiqué commence par nous dire que cette société fait beaucoup de bien pour la classe humble et modeste. Jusque-là assez bien, et merci de l'encouragement. Il souligne aussi le fait que certains particuliers préfèrent les amusements au travail et dépeignent une partie de leurs salaires dans les cinémas et ailleurs et laissent ainsi leurs familles dans le dénuement. Nous sommes d'accord aussi sur ce point, mais là s'arrêtent les bonnes intentions de ce pseudonyme.

Ce monsieur qui a l'air d'être bien renseigné sur l'état social de la classe humble et modeste puisqu'il nous dit que quelques-unes de ces familles vivent comme si elles avaient un revenu de \$900 ou \$1000 par année, n'a pu cependant nous dire si La Société St-Vincent de Paul secourait de telles familles.

Il va plus loin encore et c'est là où il n'est plus aussi renseigné, nous suggérant de nous enquérir sur les dépenses que font ceux qui nous demandent du secours. Bien dommage que ce monsieur qui paraît animé de bonnes intentions à l'endroit de La Société à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir ne la connaisse pas mieux. Il saurait ainsi que pas une demande de secours n'est consentie avant qu'une enquête sérieuse ne soit faite par deux membres de la conférence spécialement assignés pour ce travail sur des formules à cet effet et qui sont par la suite approuvées ou rejetées par les membres réunis.

L'oeuvre bienfaitrice de La Société St-Vincent de Paul s'accomplit au sein de la classe pauvre ordinairement sans bruit et dans l'humilité comme le veulent les règlements de la Conférence et nous aurions passé sans silence les remarques de notre informateur mal informé, s'il n'en avait jugé nécessaire d'insinuer que les quêtes faites à domicile par les membres de la Conférence seraient faites plus honnêtement si elles étaient déposées dans des boîtes scellées. Là encore notre donateur pêche par défaut d'ignorance et le public est mieux renseigné que lui puisqu'il ignore pas que nous sommes toujours deux membres pour faire cette collecte. Les montants reçus étant ainsi vérifiés et remis tels quels au trésorier.

Monsieur, vous êtes sans doute un homme charitable puisque vous vous intitulez du nom de donateur, mais à mon avis vous perdez tout le fruit de la charité que vous pourriez faire en insinuant dans vos remarques des avances qui vous ont été suggérées par des gens mal informés. Je vous invite donc à vous renseigner à bonne source et peut-être ferions-nous de vous un bon membre de la Conférence.

Le Secrétaire, pour La Conf. Saint-Vincent de Paul

St-Hyacinthe le Confesseur.

EXPÉDITION DE CHASSE

Un groupe de jeunes gens de Saint-Hyacinthe se rendaient en fin de semaine dans les bois de Saint-Denis, avec l'espoir avoué d'y abattre un chevreuil, ce noble animal qui est pour ainsi dire le roi de la forêt canadienne.

M. Maurice Bourgeois faisait partie du groupe de nemrods, mais si quelques-uns de ses camarades avaient l'expérience de ces randonnées à la poursuite du gibier, lui en était à son premier coup de fusil. On lui pardonna donc d'avoir abattu une chouette au lieu d'un chevreuil. Du moins il pouvait se donner la satisfaction de revenir avec autre chose que son fusil sur l'épaule.

Par ailleurs, c'est un oiseau de beau plumage que M. Bourgeois a abattu de son premier coup de fusil.

NOUVELLES SPORTIVES

C'est par le passé nous réservons cet espace aux amateurs de sport à Saint-Hyacinthe. En retour nous leur demandons leur coopération ainsi que celle des associations sportives et des organisateurs de fêtes de ce genre. Nous espérons qu'elle nous sera accordée et qu'on ne manquera pas l'occasion de nous faire parvenir ces nouvelles où nous en mettrons au courant.

Paul Pineault à défit Greggerson

LE BOXEUR LOCAL CAUSE UNE FORTE SURPRISE EN OBTENANT LA DÉCISION. — ST-AMAND ÉCRIT DE MONTRÉAL.

On sait que Paul Pineault, le boxeur local bien connu, devait se rencontrer samedi soir dernier avec Roméo St-Amand, mais que cette rencontre ne put avoir lieu à la suite du match que St-Amand avait livré pour le championnat à Québec quelques jours auparavant. St-Amand, au cours de cette rencontre dans la Vieille Capitale avec le champion Lamothé, se mit les mains dans une telle condition que les médecins lui prescrivirent un repos forcé de plusieurs jours.

Ce fut Greggerson, aspirant au championnat poids-mouche, un boxeur qui commence à se faire une réputation, que le promoteur Bernard Bouchard choisit pour rencontrer Paul Pineault et remplacer ainsi au pied levé le pugiliste Saint-Amand.

Cette rencontre qui mit aux prises Pineault et Greggerson eut lieu samedi soir dernier, au Manège Militaire de notre ville, et elle fut des plus excitantes. À dire la vérité, on ne croyait pas que Pineault aurait raison de son adversaire, mais il étonna tout le monde en remportant la victoire.

Pineault obtint la décision après dix rounds d'une bataille endiablée qui intéressa les spectateurs au plus haut point. Aussi on ne fut pas surpris de voir la victoire lui être décernée.

Il y avait aussi plusieurs préliminaires intéressants au programme. Alexandre Turenne, de Drummondville, défut Willie Rowan en quatre rounds. Sam Bernard, de Montréal, qui rencontrait Kid Petit, de Drummondville dans un match de quatre rounds, dut abandonner à la lère ronde après s'être brisé le nez.

Jack Lapiere, de Montréal, fut aussi battu, perdant une décision aux mains de Roméo Laroche, de Saint-Hyacinthe, à la fin d'un match de six rounds. Somme toute, la soirée de boxe fut excellente au possible et les amateurs présents parurent satisfaits du programme qu'on leur avait donné.

St-Amand, qui était à Montréal au commencement de la semaine afin de faire trier ses mains, fortement endommagées à la suite de son match avec Lamothé à Québec, nous a écrit quelques mots afin de nous donner de ses nouvelles et nous faire parvenir un compte rendu de son match avec le champion dans la Vieille Capitale.

Ce compte rendu, qui a été publié dans "L'Action Catholique", dit que St-Amand a été défait à cette occasion parce qu'il était nerveux à la suite d'un trop dur entraînement. C'est d'ailleurs ce que nous avons publié dans notre propre compte-rendu de la rencontre.

St-Amand nous a dit qu'au moment où il nous écrivait il était en compagnie de plusieurs boxeurs qui ont pris part, hier soir, jeudi, au tournoi pour le championnat du monde des poids-coq, notamment Panama "Baby" Quintana qui, dit-il, paraît un bien rude adversaire.

Ce tournoi de championnat, qui a eu lieu au Forum, a mis aux prises les meilleurs boxeurs de la division et a fourni aux spectateurs quarante rounds du meilleur pugilisme. Il y avait au programme des boxeurs tels que Eugène Huat, Babe Triscaro, Frankie Martin et Jo Tei Ken, le fameux petit boxeur japonais.

NOUVELLES DE KID LACASSE

Nous lisons dans "La Parole" de Drummondville: "Gérard Chassé, gérant du pugiliste Raoul "Kid" Lacasse, aspirant au championnat poids-mouche du Canada, lance un défi à tout homme dans sa classe sans exception.

"Il arrive souvent que dans les journaux ces défis lancés ne sont pas pris en considération parce qu'ils sont faits ordinairement par des gens peu sérieux et qui n'ont aucune réputation à défendre. Ici cependant il en est tout autrement et si M. Chassé se voit dans l'obligation de lancer son défi c'est que son protégé s'est depuis quelque temps acquis une réputation si enviable qu'il est obligé de chercher par tous les moyens possibles de meilleurs adversaires pour le jeune Lacasse.

"Qu'il nous suffise de dire qu'après 20 ans seulement, Kid Lacasse a livré à date vingt-huit combats sans aucune défaite. Il en a gagné onze par mise hors de combat, il s'en est vu attribué sept sur mises hors de combats techniques, il a obtenu huit décisions et annulé deux fois."

TEL. Atelier et Rés. 392

ALP. GREGOIRE

Goodyear TIRE SERVICE PNEUS Goodyear
Châsses — Accessoires
Batteries: HART et EXIDE
Nous chargeons les batteries et faisons l'hivernement

124 Rue Concorde

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

CHEZ LES RR.-PP.

DOMINICAINS

Le R.-P. Monty, O. P., procureur de la paroisse Notre-Dame du Rosaire, a été remplacé à cette fonction par le R. P. Vincent Masson, O. P., d'Ottawa.

Cédant à des sollicitations de plus en plus pressantes, les RR.-PP. Dominicains ont décidé de fonder un couvent à Toronto dans quelques mois. La maison, d'abord plutôt modeste, servira de pied à terre et serait la seconde dans la province d'Ontario.

L'Ordre des Frères-Prêcheurs, qui est né au douzième siècle, possède plusieurs couvents au Canada et aux Etats-Unis, notamment à Saint-Hyacinthe, Montréal, Québec, Ottawa, etc.

: o :

LA FÊTE DE L'ARMISTICE

Une invitation à tous les Vétérans

Grâce à la courtoisie du Lt.-Col. R. Pothier, O. C. du Régiment de St-Hyacinthe, nous aurons cette année la célébration de la Fête de l'Armistice, dimanche 11 novembre prochain.

Cette cérémonie se déroulera en face de l'Hôtel de Ville à 11 h. m. et sera accompagnée des deux minutes de silence traditionnel. En conséquence tous les Vétérans (qu'ils aient fait partie de l'Association ou non) sont priés de se rendre au Manège Militaire à 10 h. 15 m. précises.

Que tous se fassent un devoir de prendre part à cette démonstration en souvenir des camarades tombés au Champ d'Honneur.

Tenue: à volonté et port des décorations.

: o :

AU CONSEIL 960

Mercredi soir prochain à 8.30 heures précises, aura lieu dans nos salles la cérémonie de la commémoration des morts. Inutile de recommander à nos frères d'être présents. Ils savent combien est intéressante et édifiante cette réunion où on fait l'éloge de nos frères défunts.

Cette année encore, S. E. Mgr Desmarais sera présent et une chorale a été formée pour rendre encore plus touchante cette cérémonie.

Six de nos membres nous ont quittés pour un monde meilleur vers le 11 novembre dernier; ce sont: MM. E. H. Richer, Elie Bourbeau, L. P. Morin, W. H. Campbell, F. A. Demers et Omer Labonté.

—Des préparatifs se font pour que la Ste-Catherine soit célébrée dignement dans nos salles, dimanche le 25 novembre. Les artistes de la revue Bleu et Or, des étudiants de Montréal seront au programme et promettent de faire rire aux larmes. L'entrée sera absolument libre pour tous les Chevaliers et leurs compagnes.

—Les réparations vont bon train dans nos salles et d'ici peu un atmosphère tout nouveau régnera autour de nous.

: o :

REMERCIEMENTS

Mlle Girouard remercie les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie, par offrandes de messes ou autrement, à l'occasion de la mort de Mlle Louise Girouard.

: o :

ALLO, GERMAINE?

—Où, ma chère, je viens t'annoncer que je m'intéresse beaucoup au concours Buckingham, car justement dans la rue voisine de chez-nous il y a une pauvre famille de cinq enfants qui n'auront certainement pas de jouets à Noël si les organisateurs locaux du concours ne viennent pas leur en porter. C'est donc entendu que je fais tout mon possible pour inviter mes amis à fumer les cigarettes et tabac Buckingham de même que je leur demande de me conserver toutes leurs cartes de cigarettes. Ainsi je contribue largement à remplir la petite boîte-cheminée qu'il y a chez l'épicière du coin. Tant mieux, si par mon travail, je réussis à faire avoir une dizaine de jouets de plus pour Noël.

: o :

PERSONNEL

MM. Emery Lalonde, J. A. Du Maine et L. Desrosiers étaient de passage à Montréal en fin de semaine, pour assister à la partie de cartes de la Société des Oliviers.

: o :

REMERCIEMENTS

La famille David Blanchette remercie les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathie, soit par offrandes de messes ou de fleurs, bouquets spirituels, visites à domicile, assistance aux funérailles, ou de toute autre manière que ce soit à l'occasion du décès de M. Denis Blanchette.

: o :

DE PASSAGE

M. Cyrille Bernatchez, comptable de l'Assemblée Législative, était de passage à Saint-Hyacinthe cette semaine, en visite chez ses parents et nombreux amis.

: o :

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Les ventes immobilières suivantes ont été inscrites au Bureau d'Enregistrement:

Vente d'une terre, No. 441, située Rang Grands Etangs. Vendue par Mme Amanda Desmarais à H. Poirier, pour la somme de \$4,300. — Henri Morin, notaire. — Enrg. le 5 novembre 1934.

Vente d'un terrain No. 439, située 3e Rang à St-Ours, mesurant 1/2 x 20 arpents, vendue par Pierre Phaneuf à Pierre Perrault, pour la somme de \$500. — L. A. L'Heureux, notaire.

CÉLÉBRATION DES HUSSARDS

Dimanche le 28 octobre dernier nos Hussards célébraient la Fête du Christ-Roi. Le matin communion générale en action de grâce durant la messe de 8 heures en l'église cathédrale. M. le Major Aumônier P. E. Chagnon leur souhaita la bienvenue, se disant très fier de ce beau geste et rappelant aux fidèles que le but de nos gardes catholiques est non seulement un but de discipline et de formation corporelle mais surtout le but d'action catholique. C'est pourquoi ces Gardes méritent l'estime et la considération de tous les citoyens.

Dans l'après-midi, réunion de tous les membres chez M. B. J. Hébert, artiste photographe et photographique de "La Garde au grand complet". Au sortir du studio, courte parade à travers les rues de la ville. Les Hussards accompagnés du chef-publiciste de la Fédération, le major honoraire Lionel Leblanc, lieutenant de la Garde d'honneur de notre ville. Au retour aux quartiers généraux, le commandant J.H. Dufour remercia tous les membres de leur bonne conduite et déclara la fin des activités extérieures pour 1934. D'autres activités sont à l'organisation mais seulement dans nos salles et la préparation pour une autre année.

Dans la soirée, sur invitation de Son Excellence Mgr Aldée Desmarais les Hussards assistèrent en corps à l'Heure Sainte en l'église cathédrale, puis de la rendez-vous dans les salles du Patronage ou Son Excellence sut intéresser tous nos corps militaires et donna le programme d'étude pour l'année. Des cercles d'étude seront formés dans chaque corps catholique sous la présidence de l'Aumônier, et très souvent réunion générale de tous les corps. À l'issue de la soirée, deux de nos hussards donnèrent une désopilante comédie qui sut attirer de nombreux applaudissements du public.

Comme on peut le voir, ce fut une journée des plus remplies. Nous devons les plus sincères remerciements à Son Excellence Mgr Aldée Desmarais pour la bienveillante attention qu'il a montrée envers notre Garde et de notre côté nous saurons nous montrer dignes dans l'avenir comme par le passé.

Le commandant profite de cette circonstance pour renouveler ses remerciements à toutes les personnes qui cette année ont prêté si généreusement leur concours à notre Garde pour lui faire une si belle saison, et de plus dans un avenir très rapproché il sera en mesure de donner le programme d'activités intérieures pour cet hiver. Merci surtout à nos journaux locaux pour l'accueil accordé dans leurs pages et la bonne publicité faite en faveur des Gardes Catholiques et surtout de la Garde des Hussards.

J. H. DUFOUR.
Lt-Colonel.
Emile Roy, Capt.-Adjudant.

POURQUOI LE PROCHAIN HIVER SERA DOUX

(Suite de la page 1)

"Mes poules n'ont pas encore leur plumage épais: les pores n'ont pas encore mué.

"La semaine dernière, j'ai tué une couleuvre ravée en arrière de la maison. Ordinairement, les couleuvres sont parties et pour de bon, longtemps avant ceci. Cela indique que la nature a quelque chose en réserve. Et vous n'en pouvez dire qu'une chose, — un hiver très doux.

"J'admets que j'ai été porté à penser que nous aurions un autre hiver rigoureux comme celui de l'an dernier. Mais tout indique le contraire. Le pelage des animaux domestiques et des animaux des bois ne s'est pas épaissi."

Uncle Bill demeure à un quart de mille de la grande route et il y a plusieurs acres de marais à côté de sa maison, mais il comble ces marécages graduellement avec du sable qu'il prend dans un gisement qui se trouve non loin de là. La forêt épaisse et belle s'étend sur des milles à l'arrière de la maison. Il y place des collets dans l'hiver lorsque les renards et autres animaux des bois font des descentes trop fréquentes dans son poulailler. Il connaît toutes les tanières de renards, les trous de marmottes, les cachettes d'écureuils gris, pour des milles à la ronde.

Il y a plusieurs années, il commença d'offrir des pré-

tions locales appuyées sur son observation des animaux, domestiques et sauvages.

"Je crois", dit l'ancien, "que les apiculteurs et les éleveurs de rats musqués qui ont eu beaucoup à souffrir l'an dernier, peuvent envisager l'hiver sans crainte cette année. De mes 11 essaims d'abeilles, je n'ai sauvé qu'un seul. La plupart des gens de par ici ont perdu toutes leurs abeilles. Oui, sans doute le temps sera doux, généralement parlant, avec très peu de neige et quelques jours de grand froid."

LES TAUX DE LA VILLE POUR L'ÉLECTRICITÉ (Suite de la page 1)

pour la pose de nouvelles entrées d'eau chez un certain nombre de contribuables. L'échevin Picard a donné avis qu'il proposera l'adoption d'un règlement décrétant le gravelage de certaines parties des rues St-Germain et Léman. Le greffier a soumis une requête signée par les deux tiers des propriétaires intéressés à l'effet de permettre la construction d'un poste de distribution d'essence à l'angle des rues Bourdages et Cascades.

Sur la recommandation du Comité de Police, le contrat pour la fourniture de paquets aux constables a été, sur proposition des échevins Godbout et Bergeron, accordé à la maison Brousseau et Frère, au prix de \$25 l'unité. Le contrat pour la fourniture de pantalons aux constables a été accordé à la maison Cusson et Cusson, au prix de \$7.25 l'unité.

L'échevin Richer a donné avis qu'il proposera à la prochaine séance qu'une somme de pas plus de \$750 soit mise à la disposition du Département de l'Aqueduc pour la construction d'une conduite d'eau rue Saint-Joseph, entre les rues Trudeau et Boursassa.

Sur proposition des échevins Richer et Chenette, le directeur des services municipaux a été autorisé à accorder pour un an à la Champlain Oil Sales, Ltd., le contrat pour la fourniture de l'huile nécessaire au fonctionnement des moteurs Diesel du plant municipal.

Conformément au concordat entre la cité et les institutions religieuses, un octroi de \$390 a été voté au Patronage Saint-Vincent de Paul de cette ville, lequel est applicable en acompte sur les taxes dues par cette institution.

DEVANT LA TOMBE D'HONORÉ MERCIER (Suite de la page 1)

Conseil Législatif et M. Edouard Rinfret président de l'Association Libérale de la province, évoquèrent tour à tour la grande figure d'Honoré Mercier, comme l'avait fait le R. P. Paul Fontaine, S. J., lors de la messe anniversaire célébrée à l'église du Gesù par le R. P. D'Orsonnens.

"Pourquoi cette émotion d'un peuple au nom d'Honoré Mercier? se demandait le Père Fontaine. Parce que ce grand homme a aimé les siens d'un amour sans borne, de l'amour dont parle saint Paul dans l'évangile de ce jour.

Et le prédicateur, après avoir rappelé le courage de Mercier, la belle œuvre qu'il a accomplie, saluait le premier ministre de la province, l'hon. L.-A. Taschereau, et son fils, l'honorable Honoré Mercier, présents à la cérémonie. "Mercier, dit-il, crut en la colonisation, œuvre de salut heureux poursuivi par le gouvernement de la province de Québec et ses continuateurs. Il me fait plaisir de rendre hommage au premier ministre de notre province qui nous fait l'honneur de relever de sa présence cette belle cérémonie et au fils de notre bienfaiteur, l'hon. Honoré Mercier."

Le R. P. Fontaine rappela ensuite l'enfance studieuse de

THEATRE CORONA
UN SOIR SEULEMENT
Lundi le 12 nov. 8.30 HRES

L'événement théâtral de la Saison.
Venant ici directement de 3 semaines au théâtre HIS MAJESTY'S de Montréal.

La Troupe Française de GIL ROLAND
DE PARIS, DANS
LE ROSAIRE
COMÉDIE EN 4 ACTES

Cette pièce a remporté le plus Grand Succès dans toutes les villes où elle a été donnée.

Prix: \$1.00, 80c, 55c, Taxe Comprise

Billets en vente à la Pharmacie Brodeur.
Ne Manquez Pas de Voir "LE ROSAIRE"

Obligations-Actions

Achats - Ventes - Echanges

Cotisations - Statistiques

Crédit Anglo-Français Limitée

Courtiers et Financiers

7 St-Denis, St-Hyacinthe

René DESJARDINS, gérant

HOSPITALITÉ Canadienne Française

Vous y gagnerez A LOGER au LASALLE

HOTEL de LA SALLE

DRUMMOND ET STE CATHERINE MONTRÉAL

EN FRAPPIER, GÉRANT

SHERIFF'S SALE

S. C. No. 2174. — DELIA PARADIS, widow of the late STANISLAS MILOT, Plaintiff; against Mrs. ATHANASE VIAU, widow & Al. Défenseurs, & Gaston Ringue, advocate distracting for costs. As belonging to the said plaintiff. An emplacement situate in the town of Actonville, on the City Hall street, known under lot No. 340 on the official cadastre of the village of Actonville, now town of Actonville, to be deducted the part of that number now belonging to Hubert Plante, the said emplacement being also a part of lot No. 339 on the same cadastre, with the buildings thereon erected. To be sold at the church door of the town of ACTONVILLE, Tuesday, on the 27th day of NOVEMBER next (1934), at FOUR o'clock in the afternoon, Saint-Hyacinthe, November 5th 1934.

JOS. L. CORMIER, Sheriff.

M. Mercier, son passage au collège de la rue Bleury, l'amour profond qu'il garda toujours pour ses professeurs et qu'il sut traduire par des actes lorsqu'il fit rendre aux Jésuites les biens dont ils avaient été spoliés.

A l'invitation du juge Choquette, la foule, tête nue sous l'orage, observa une minute de silence en délicat hommage à la mémoire du disparu, puis les honn. Athanase David, Hector Laferté et M. Edouard Rinfret portèrent la parole.

LA TROUPE GIL ROLAND-BLANCHE DERVAL



Voici les artistes que l'imprésario J. A. Gauvin a fait venir de Paris et qu'il présentera lundi à Saint-Hyacinthe, après une série de représentations triomphales à Montréal, Québec, etc. De gauche à droite: Maurice Delli, Jeanne Meaulle, Pierre Jourdan, Gil Roland, Lillian Holdy, Charles Caste-

LE CLAIRON

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No. 173 rue Girouard, par

L'Imprimerie Yamaska

ABONNEMENT

À St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis par année \$1.50
Ailleurs au Canada 1.00
5 Cts le Numéro

En vente chez MM. Lucien Boivin, 106 rue Mondor et H. Barré, 231, rue Cascades, marchands de journaux.

Cartes d'Affaires

DR R. RAJOTTE

Médecin Vétérinaire

20 rue St-Denis, Tél. 39

Résidence Hôtel CANADA

SAINT-HYACINTHE

MACHINE À SABLER

Ayant une machine à sabler les planchers, j'invite cordialement toutes les personnes qui auraient des travaux de ce genre à faire exécuter de me les confier, assurant d'avance pleine et entière satisfaction.

E. A. GENDRON

244 Cascades, St-Hyacinthe

Tél. 277

DOCTEUR

J. E. BEAUDRY

Médecin Vétérinaire

Ancienne place du Dr J.A.W. Gatién

87 St-Antoine, St-Hyacinthe

jno

LEON DESROCHERS, I. C.

Arpenteur

Tél. 729

75 Rue Alexandra, GRANBY, P. Q.

Tél. 775 Soir 918

J. ERNEST ST-ONGE

Entrepreneur-Electricien

248 Cascades, VILLE

jno

Petites Annonces

DE \$5.00 A \$12.00

Vous pouvez acheter un très bon "Poêle" usagé au Magasin Bélanger

En face de la Station de Police.

jno

REPARATIONS DE CHEMINÉES

Pour réparations de cheminées, etc., s'adresser à:

OMER GAUMONT

Maçon

72 rue St-Paul, St-Hyacinthe

9.16-23.30n

AVIS AUX AUTOMOBILISTES

M. L. P. LATULIPPE, autotrois du Garage Fortin de cette ville vient d'ouvrir Garage sur la rue Bourdages à l'ancienne place R.O. PICARD.

Nous sommes à la disposition du public pour toutes réparations dans l'automobile, spécialement le travail des freins. Ouvrage garanti. Une visite est sollicitée.

L. P. LATULIPPE

118 Rue Bourdages, Ville

ALLER ET RETOUR de ST-HYACINTHE à SHERBROOKE

\$1.35

MONTREAL

80c

SAMEDI, 17 NOV.

par tous les trains ordinaires, aussi par train spécial à 9.25 a. m.

DIMANCHE, 18 NOV.

par les trains ordinaires du matin.

Retour jusqu'à lundi, 19 Nov.

Billets valables en première seulement.

Pas d'enregistrement de bagages.

Enfants de 5 à 12 ans, moitié prix.

Pour renseignements consultez les agents.

CANADIEN NATIONAL

COLONNES AGRICOLES

AFIN D'ENCOURAGER
L'INDUSTRIE DU FROMAGE

LES AUTORITÉS APPROUVENT UN MOUVEMENT NATIONAL DU 10 AU 17 NOVEMBRE. — AU SUJET DE LA CONTREBANDE.

"C'est pour moi un plaisir que de sanctionner pour bien des raisons la Semaine Nationale du Fromage qui doit être tenue du 10 au 17 novembre, sous les auspices de l'industrie fromagère du Dominion" a déclaré l'honorable Robert Weir.

"La qualité de notre fromage est de tout premier ordre, et pourtant la consommation par tête au Canada est très faible, elle n'atteint pas 3 1/2 livres. Il semble que les Canadiens n'apprécient pas comme ils devraient la faire l'excellente valeur alimentaire du bon fromage. La consommation du fromage au Canada est beaucoup moins élevée que dans les autres pays, spécialement ceux de l'Europe où ce produit est un article de consommation courante et où l'on en consomme de 10 à 16 livres par tête de la population.

"Et cependant le fromage contient plus de nourriture que tout autre aliment azoté et moins de déchets. L'un des plus grands acheteurs de Grande-Bretagne a déclaré dernièrement que le fromage de fabrication canadienne est le meilleur du monde. La proportion de fromage Cheddar classé au Canada et qui a été mis dans la première qualité par les experts l'année dernière était de 94.87 pour cent. Le fromage canadien mérite donc d'entrer dans tout régime alimentaire bien équilibré."

L'inauguration de la Semaine Nationale du Fromage au Canada, qui doit avoir lieu du 10 au 17 novembre, afin d'encourager la consommation du meilleur fromage qui soit au monde, appelle l'attention sur le fait que si les Canadiens se montrent généralement indifférents à cette question du fromage, il n'en est pas de même des autres nations, qui sont toujours prêtes à se débattre

pour faire reconnaître leur variété spéciale de ce produit. L'idée que la contrebande du fromage pourrait jamais être une entreprise passionnante et dangereuse pour faire sourire les Canadiens qui vivent dans l'abondance en ce qui concerne ce produit, et cependant c'est bel et bien une contrebande de ce genre qui se fait le long de la fameuse Côte d'Azur. Non pas la contrebande des diamants, des perles ou des rubis pour ajouter aux charmes des beautés de toutes nations qui abondent dans le littoral glorieux du Sud de la France, mais tout simplement du fromage, du bon fromage italien. En vérité ces Italiens sont patriotes!

Les milliers d'Italiens qui vivent à Nice et dans les environs veulent avoir du fromage italien, quoique la France leur offre près de 400 variétés différentes de fromage français. La France impose un droit sur le fromage étranger, et ce droit a donné naissance à toute une armée de contrebandiers professionnels en fromage, qui donne du fil à retordre aux douaniers de France et de Monaco. Une capture intéressante a été faite dernièrement à Garavan sur la frontière du pont St-Louis. Le toit d'une voiture de commerce paraissait un peu plus volumineux qu'il n'était nécessaire. Les douaniers sur le côté français du pont firent quelques sondages, prirent quelques mesures, enlevèrent quelques panneaux et trouvèrent 370 livres de fromage plat. En une autre occasion il n'avait pas été nécessaire de faire autant de perquisitions. Un bateau chargé de Gorgonzola loin en mer fut capturé près du Cap Martin par les douaniers de Monaco. On signale également une poursuite mouvementée suivie par la capture d'un joli canot-automobile qui apportait une tonne de fromage d'Italie au îles rocheuses qui se trouvent au large de Cannes. Les agents de cette bande payèrent sans murmurer une amende de \$3,000 pour éviter la prison. Plus tard un autre navire chargé de fromage fut capturé en mer, mais comme les contrebandiers ont réussi à s'échapper, ils ont transféré la scène de leur activité aux montagnes de la frontière franco-italienne.

Quelques faits
Un livre de fromage de lait entier contient environ quatre onces de protéine. L'élément qui développe le corps.
— Lorsque le fromage forme le mets principal du repas et que ce repas est suivi d'un dessert léger, il n'y a pas à craindre que la digestion en souffre.
— Le fromage est l'un des meilleurs aliments pour former les muscles chez les jeunes gens, ainsi que chez les adultes, et il a mérité d'occuper dans les menus canadiens une place beaucoup plus importante qu'il n'occupe actuellement.
— Le fromage Cheddar est à peu près la seule espèce de fromage qui se fabrique dans les fromageries canadiennes. Au point de vue de la qualité il vient aisément au premier rang à côté des fromages exportés par tout autre pays.
— Le fromage peut fort bien remplacer les aliments plus coûteux dans bien des repas et c'est de cette façon qu'il devrait être employé plutôt que pour compléter ces aliments. Le régime serait ainsi mieux équilibré et le repas coûterait moins cher.
— Comme le fromage est un aliment hautement concentré il doit être combiné et mangé avec des aliments féculents, comme le pain. Il est bon d'ajouter au menu des légumes et des fruits succulents. Le fromage peut être servi sans autre préparation, mais on peut l'employer de bien des façons différentes dans la cuisson. La cuisson ne lui enlève rien de son goût, ni de sa valeur nutritive, mais il ne faut pas oublier que le fromage soumis à de hautes températures perd de sa digestibilité.

Le fromage comme mets principal

Un plat au fromage constitue un mets idéal pour le lunch ou le dîner. L'un ou l'autre des mets suivants fournit la quantité nécessaire de protéine pour le repas, et aide beaucoup à rassasier, car le fromage nourrit et satisfait l'appétit normal.

Légumes au fromage en couronne

1 tasse de lait, 1 tasse de miettes de pain molles, 1 œuf, 1 1/2 tasse de macaroni cuit, 1 tasse de fromage canadien coupé en dés, 1 cuillerée à soupe de persil haché, 1 cuillerée à soupe de piment haché, 1 cuillerée à thé d'oignon haché, 3 cuillerées à soupe de beurre fondu, sel et poivre.

Faites chauffer le lait. Ajoutez-le au pain. Ajoutez l'œuf bien battu et tous les autres ingrédients. Versez dans un moule graissé et faites cuire dans un four à feu modéré (350 degrés F.) pendant environ 30 minutes. Versez sur un plat chaud. Versez le remplissage au centre et garnissez de persil.

Remplissage: 1 tasse de sauce de crème moyenne, 1 tasse de pois cuits, 1 tasse de carottes cuites, sel et poivre.

Soupe au fromage et aux pommes de terre

3 pommes de terre moyennes, 2 tasses d'eau bouillante, 2 à 3 tasses de lait, 1 oignon tranché, 3 cuillerées à soupe de beurre, 2 cuillerées à soupe de farine, 1 cuillerée à thé de sel, pincée de poivre, 1 tasse de fromage râpé, 1 cuillerée à soupe de persil haché.

Faites cuire les pommes de terre dans de l'eau bouillante salée jusqu'à ce qu'elles soient tendres. Faites passer par un tamis. Mesurez le liquide et ajoutez suffisamment de lait pour faire quatre tasses. Faites chauffer avec la tranche d'oignons. Faites fondre le beurre, ajoutez la farine et les assaisonnements. Ajoutez gravé l'oignon. Faites cuire 3 minutes le mélange de pommes de terre après avoir enlevé les tiges. Ajoutez le fromage et battez jusqu'à ce que le mélange soit lisse. Saupoudrez le persil sur la soupe avant de servir.

LES GRAINES FOURRAGERES

Rapport officiel des récoltes pour 1934. — Service des marchés.

Les données provisoires relatives aux récoltes de graines fourragères telles que rapportées par les inspecteurs de la Division des semences fournissent un tableau assez fidèle de l'extension des principales cultures au Canada et des variations survenues dans le rendement au cours des années 1933-34.

La superficie totale de trèfle rouge gardée pour la graine fut passablement inférieure à celle de l'année dernière. La régression a été provoquée surtout par la sécheresse dans les comtés du sud-ouest de l'Ontario. Toutefois, la surface gardée pour la production de la graine s'est accrue dans le Québec, l'est de l'Ontario et la Colombie-Anglaise. Le rendement total de la dernière récolte de graine de trèfle rouge n'étant évalué qu'à 1,500,000 livres, il se trouve donc bien inférieur à celui de l'année dernière, estimé à 3,000,000 livres et très en-dessous de la moyenne de 3,500,000 livres établie pour les cinq dernières années.

Les premières données sur la récolte de graine de trèfle rouge dans le Nouveau-Brunswick indiquent un rendement total de 10,000 livres pour le comté de Carleton.

La production de cette légumineuse dans le Québec fut moyennement bonne. A date, les disponibilités sont déjà évaluées à 600,000 livres. Les principaux centres de production sont: Vaudreuil, Soulanges, Châteauguay, Beauharnois, Laprairie, Napierville, Chambly, Bagot, Yamaska, Montcalm, Berthier, Joliette et Lac St. Jean.

Les rapports des districts est et nord de l'Ontario indiquent que la récolte de cette fourragère peut être évaluée à 575,000 livres d'après la répartition suivante: Bas de l'Ontario, 300,000 livres; haut de l'Ontario, 150,000 livres; comtés de St-Laurent, 30,000 livres, Témiscamingue, 70,000 livres; autres centres moins importants, 25,000 livres.

La récolte de trèfle rouge dans le sud-ouest de l'Ontario a subi une énorme diminution. Les disponibilités de la récolte ne semblent pas devoir dépasser 150,000 livres.

Les rapports provenant des districts de Kenora et Rainy River dans le nord-ouest ontarien, indiquent un surplus d'environ 115,000 livres de graine de trèfle rouge.

Dans l'Alberta, le rendement total de la dernière récolte de trèfle rouge n'est que de 8,000 livres pour les régions où l'on s'adonne à cette culture. Quant à la récolte de cette même fourragère dans la vallée de Sumas, Colombie-Anglaise, elle est estimée à 265,000 livres.

Le rapport de la récolte de 1933, tant chez les grainetiers que chez les producteurs est plutôt négligeable. Vu la popularité de cette fourragère sur les marchés domestiques, il semble certain qu'il y aura rareté dans plusieurs régions.

La dernière récolte de trèfle d'Alsike fut très décevante. La production totale ne semble pas devoir dépasser 375,000 livres. Par conséquent, elle se trouve grandement déficitaire si on compare ce rendement à celui de l'année dernière estimée à 1,500,000 livres et au rendement moyen de 6,500,000 livres, établi pour les cinq dernières années. Les districts possédant certaines disponibilités sont: Kenora et Rainy River, Ont., 115,000 livres; Témiscamingue, Ont., 25,000 livres; Prince George, C.-A., 18,000 livres. Quant à la balance de l'estime total mentionné ci-dessus, elle provient de divers petits lots rapportés des régions centre et sud-ouest de l'Ontario. L'inspecteur des semences de la région de Témiscamingue, Ont., fait également mention dans son dernier rapport d'un surplus de graine de trèfle d'Alsike et de mil mélangé, estimé à environ 200,000 livres. Malgré le report assez considérable de la récolte de 1933, tout semble indiquer qu'il y aura pénurie de trèfle d'Alsike sur les marchés domestiques.

BLÉ ET SEIGLE D'AUTOMNE ET FOIN

Le rendement total du blé d'automne au Canada pour la saison de 1934 est maintenant évalué à 7,022,000 boisseaux, sur une étendue de 425,600 acres, ce qui donne un rendement de 16.5 boisseaux par acre, contre 14,031,000 boisseaux sur 559,000 acres ou un rendement de 25.1 boisseaux par acre en 1933. Le rendement de 1934 est le plus faible que le Bureau fédéral de la Statistique ait enregistré depuis qu'il a commencé à relever le rendement des récoltes, en 1908; c'est à cause de la destruction opérée par l'hiver et de la sécheresse intense qui a sévi dans les comtés de l'Ontario où se cultive la plus grande partie de la récolte de blé d'automne.

La production de seigle d'automne au Canada en 1934 est évaluée à 5,239,000 boisseaux, une augmentation de 1,785,000 boisseaux sur 1933. Cette augmentation est due principalement à l'accroissement de l'étendue en culture dans les provinces des Prairies.

Les grands froids de l'hiver et la sécheresse qui a sévi dans toutes les provinces, sauf le Québec et la Colombie-Britannique, ont beaucoup affecté les Prairies et la récolte de foin est la plus faible que l'on ait jamais notée, savoir 8,884,000 tonnes, contre 11,443,000 tonnes en 1933. La première coupe de luzerne n'a rapporté que 778,300 tonnes, contre 1,194,000 tonnes pour la première coupe de 1933; cette grosse diminution est due également à la rigueur de l'hiver et au manque de pluie.

LA SITUATION AGRICOLE

La situation agricole fera de nouveau l'objet d'un rapport spécial qui doit paraître au commencement de janvier 1935, et qui présentera des renseignements encore plus complets sur l'état de l'agriculture et des marchés au Canada et ailleurs que n'en contenait le premier rapport, publié en mars dernier.

Quatorze comités, composés de chefs de services des Ministères fédéraux de l'Agriculture et de l'Industrie et du Commerce, travaillent actuellement à la préparation de ce rapport, en collaboration avec des représentants des Ministères provinciaux et des Collèges d'agriculture. On cherche cette année à recueillir des renseignements encore plus complets que par le passé touchant les conditions qui existent sur les marchés d'exportation et la nature de la concurrence que l'on peut attendre des autres pays. Les conclusions tirées des renseignements

MARIE MET
FIN A UNE
DISCUSSION

avec

LA BIÈRE

Dow
OLD STOCK

"MON, MAIS ÉCOUTEZ-MOI DONC CES DEUX HOMMES DISCUTER! IL EST ÉVIDENT QUE LA SAISON DU HOCKEY APPROCHE."



"NE VIENS PAS ME DIRE ÇA À MOI, JACQUES! CE TYPE-LÀ N'A JAMAIS SU JOUER AU HOCKEY!!"



"TU ES FORT, TOI! ET S'IL NE SAIT PAS JOUER AU HOCKEY, COMMENT A-T-IL PU ARRIVER 3ÈME COMME SCOREUR L'AN DERNIER?"



"ALLONS, ALLONS, VOUS AUTRES — CÉSSEZ VOS DISCUSSIONS ET PRENEZ UN VERRE DE CETTE DOW IL N'Y A QUE LA-DESSUS QUE VOUS VOUS ACCORDIEZ!"

"J'CROIS BIEN QUE MARIE A RAISON, N'EST-CE PAS, JACQUES? IL N'Y A RIEN COMME UN VERRE DE DOW BIEN FROIDE!"



"POUR ÇA JE SUIS AVEC TOI, PAUL! À TA SANTÉ VIEUX!"



Evitez le rude labeur qui accompagne la journée du lavage...

Protégez les tissus...

Épargnez-vous un travail fatigant...

Avec l'Aide d'une Laveuse ELECTRIQUE

Songez combien de fois vous avez rêvé à vous débarrasser pour toujours de votre planche à laver, des cuves et du travail ardu que tout cela implique. Eh bien, voici l'occasion pour vous de réaliser vos rêves en vous procurant une laveuse électrique qui lave le linge d'une façon plus propre. Touchez tout simplement un commutateur et la laveuse se met à l'œuvre. Prenez par exemple une laveuse ABC de la Northern Electric. Vous pouvez en posséder une pour aussi peu que \$79.50 comptant — ou, si les paiements à termes conviennent mieux — pour une petite somme additionnelle — payez seulement \$5.00 comptant et la balance depuis \$3.50 par mois, suivant le modèle choisi. Et veuillez ne pas oublier qu'une laveuse électrique vous épargnera de l'argent; le coût d'opération est seulement 10 sous par mois, en moyenne.

Southern Canada Power Company Limited

"Appartenant à ceux qu'elle sert"

VOS YEUX... CES MIROIRS...

(Suite de la page 3)

tour de l'œil, après les avoir imprégnés d'un corps gras. N'oubliez pas de masser longuement l'arcade sourcilière, siège d'un muscle très important. Le coin de l'œil s'abaisse, en effet, comme le coin de la bouche, et le visage en est

tout aussi défiguré. Il ne faut pas cependant vous rapporter exclusivement à l'infirmité de ce traitement. Si vous tenez à éviter l'invasion rapide des rides des yeux, il faut ne pas surmener votre vue et la préserver du travail trop actif.

Le séjour prolongé au soleil qui nécessite un perpétuel clignement des yeux, l'attention soutenue pour apercevoir des objets lointains, la

lecture de livres mal imprimés ou de caractère trop petit, sont autant de circonstances redoutables pour la netteté des yeux.

C'est donc dans ces occasions que vous devez vous appliquer à conserver la sérénité de votre regard, à le diriger sans effort vers les objets, en vous abstenant toujours de ce détestable clignement qui vieillit et enlaidit très vite.



ELLES FORMENT
ENCORE UNE
CATÉGORIE À PART

Les fumeurs des débuts de 1900 préféraient les cigarettes Sweet Caporal parce que c'étaient les meilleures virginités qu'il fut possible de manufacturer en ces jours-là.

Aujourd'hui, les Sweet Caporals sont encore dans une catégorie à part. Les tabacs les plus choisis que l'argent puisse acheter, joints aux méthodes de fabrication améliorées de 1934, en ont fait des vedettes remarquables. Et les fumeurs de la jeune génération ont découvert que leurs aînés connaissaient depuis longtemps, savoir que les cigarettes Sweet Caporal sont meilleures et plus douces que l'ordinaire. Vous vous privez de beaucoup d'avantages si vous ne fumez pas.



"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé."

Lancet

COLLECTIONNEZ LES
"MAINS À POKEE"

CIGARETTES

SWEET

CAPORAL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

POURQUOI M. STEVENS
QUITTA LE CABINET

LA LONGUE ET ACCABLANTE ÉPÎTRE QUE L'ANCIEN MINISTRE ADRESSA À M. BENNETT EN DÉMISSIONNANT. — UN PARTI DISCRÉDITÉ.

L'événement politique le plus important de ces dernières semaines a été la démission de l'hon. M. Stevens du cabinet Bennett. Dans les déclarations faites par M. Stevens pour motiver sa sortie du cabinet fédéral, il y en a plusieurs qui ébranleraient la confiance de la nation en l'administration tory, s'il n'y avait longtemps que M. Bennett et son gouvernement ont perdu toute autorité.

Ainsi que le déclare un journal libéral, tout ce que dit et fait M. Stevens ex-ministre tory, est de nature à convaincre davantage de l'urgence d'un changement du gouvernement fédéral. Désavoué par l'électorat, dénoncé par le plus entreprenant des députés conservateurs, mais favorisé, malgré tout, par les influences les plus détestées, M. Bennett apparaît déjà comme un agent néfaste. Se débarrasser de ce tory, de son cabinet, de sa politique, voilà quelle doit être la préoccupation constante du peuple canadien.

Les lettres de MM. Bennett et Stevens qui ont été rendues publiques récemment démontrent que les difficultés qui provoquèrent la démission de M. Stevens, débutèrent par le discours que ce dernier prononça à Toronto le 15 janvier dernier, devant les membres de l'Association des Détaillants de Chaussures, à l'hôtel Royal York. Comme nous l'avons dit, M. Stevens remplaça alors le premier ministre en cette circonstance et il fit les remarques qui provoquèrent des protestations de la part des officiers de magasins de Toronto.

Dans sa déclaration, M. Stevens dit que les deux maisons en question prétendaient qu'elles n'avaient pas eu l'occasion de présenter leur cause. "Ce qui est absolument faux", dit M. Stevens. "Je donnai instruction à l'avocat du comité d'inviter ces deux maisons à témoigner avant que le comité ne lève l'enquête. Plus tard, je rédigeai une lettre à une de ces compagnies et un télégramme à l'autre, leur disant que le comité cesserait de siéger dans une semaine et que si elle le désiraient, elles auraient tout le temps voulu pour soumettre leur cause, mais aucune d'entre elles n'accepta l'invitation".

Voici le texte de la lettre que l'hon. M. Stevens adressa à l'hon. M. Bennett, après que celui-ci eut accepté la démission de son ministre:

Cher premier ministre,

La lettre du 26 courant par laquelle vous acceptez ma démission m'a été remise chez moi par votre messager extraordinaire à 4 h. 30 de l'après-midi, samedi dernier. Vous cherchez à y prouver que, comme président de la commission de surveillance des prix, j'ai eu l'entier appui de mes collègues ministériels. Or vous savez, monsieur, que ce n'est pas le cas.

Dès la création de ce comité parlementaire, à la suite du discours que je prononçai à Toronto le 15 janvier dernier, il ne s'est guère passé de jours sans que je sois l'objet de critiques irritantes. Un jour on s'en prenait à mes procédés de président, le lendemain à la façon dont je traitais les témoins, entre autres Stanley McLean, de la Canada Packers et les têtes de l'Imperial Tobacco.

Puis on me jetait sans cesse à la face le coût de l'enquête, et l'un de vos collègues les plus anciens dans la députation ne cessait de me harceler avec ce refrain: "Et, après tout, à quoi cela va-t-il rimé?"

Parce que je n'ai pas cédé à ces influences malsaines vous soutenez aujourd'hui que j'"agissais en toute liberté". Pour l'amour de la vérité pure et simple il me faut protester là-contre car, bien au contraire, j'ai toujours été en butte à des critiques émanant presque exclusivement d'un groupe numérique faible du cabinet. Et c'est ce groupe qui, de concert

RÉPONSE DE M. BEATTY

Le président du Pacifique Canadien répète que seule la fusion des réseaux pourra nous épargner des déficits qui s'élèvent jusqu'à \$90,000,000 par année.

Dans une déclaration qu'il vient de faire, M. E. W. Beatty, président du Pacifique Canadien, a répondu vigoureusement aux assertions énoncées récemment à St-Jean et Halifax par l'honorable C. P. Fullerton, président des régisseurs du Canadien National, touchant le projet d'unification des deux grands réseaux de chemins de fer.

A l'encontre des partisans de l'unification des deux chemins de fer, M. Fullerton déclare que toutes les économies souhaitables peuvent se faire par la simple coopération. C'est oublier qu'il faudrait pour cela que les officiers des deux compagnies puissent s'entendre sur tous les points, ce qui n'est pas toujours facile dans des conditions de concurrence. De plus, cette coopération se fera toujours, il faut bien l'avouer, aux dépens, sinon au détriment, de l'une des deux compagnies, dont les intérêts ne peuvent qu'être divers. Les Canadiens appuieront volontiers tout projet d'économie s'ils acceptent comme acquit l'idée d'unification; ils le feront difficilement aussi longtemps que se maintiendra l'indépendance des deux systèmes. Il est évident qu'on ne pourra jamais, en maintenant deux réseaux indépendants, économiser autant qu'on le pourrait en fusionnant leur administration.

M. Fullerton, dit le président du Pacifique Canadien, a déclaré que quand j'estimais à soixante-quinze millions de dollars les économies que rendrait possible l'amalgamation, je ne parlais pas par expérience, mais répétais seulement ce que m'avaient dit mes officiers, et que d'ailleurs, pour sa part, ses officiers lui avaient dit que ces économies ne pourraient guère dépasser quinze millions de dollars par année. Cet estimé de soixante-quinze millions de dollars, naturellement, a d'abord été préparé par un comité spécial, puis vérifié par des experts indépendants et finalement revu par moi-même avant d'être rendu public. Pour en arriver à ce chiffre les recettes de l'année 1930 furent prises comme base, parce qu'elles constituent la moyenne entre celles de l'année record de 1928 et celles de 1933, où elles furent les plus basses depuis 1923. M. Beatty estime même qu'il sera possible d'économiser plus de soixante-quinze millions les années où le volume du trafic dépassera celui de 1930. Sir Henry Thornton, bien qu'opposé à la fusion, déclara tout de même devant la Commission Royale qu'elle permettrait d'épargner soixante millions annuellement, et les conditions n'ont guère changé depuis le jour où il fit cette déclaration.

M. Fullerton a dit que depuis 1928 les Chemins de fer Nationaux avaient payé leurs frais d'exploitation et les intérêts sur leurs obligations. C'est inexact, car en 1929, le déficit, après paiement des intérêts au public, fut de \$13,400,000. En 1933, ce déficit fut de \$60,000,000. Et si l'on tient compte des intérêts dus au gouvernement, ces déficits sont encore plus considérables. Pour 1929, le déficit est alors de \$46,100,000, tandis que pour 1933, il s'élève à \$96,100,000. Durant la même période, en dépit d'une constante régression dans les recettes brutes, le Pacifique Canadien n'a jamais cessé de rencontrer ses charges fixes.

Il est malheureux, dit M. Beatty en concluant, que M. Fullerton en soit venu à la conclusion qu'il ne serait pas avantageux politiquement d'épargner des millions de dollars aux contribuables, tout en protégeant en même temps ceux qui, honnêtement, ont placé leur argent dans l'entreprise du Pacifique Canadien. M. Beatty est convaincu que les économies réalisables par la fusion sont également désirables pour les contribuables et les actionnaires du Pacifique Canadien, et il espère que M. Fullerton finira par mettre de côté toutes considérations politiques, pour envisager le problème dans les meilleurs intérêts du pays.

L'espérance de trouver un remède à leurs maux.

Yours Truly,

(Signé) H.-H. Stevens

CIGARES
WHITE
OWL

5¢

IMPERIAL TOBACCO COMPANY
OF CANADA, LIMITED—MONTREAL

PERSPICACITÉ
D'UN MÉDECIN

Londres, 1. — Grâce à la perspicacité d'un médecin, on vient de découvrir un meurtrier qui paraissait parfait, soit qu'il avait été accompli sans attirer l'attention de personne, le médecin excepté.

Lorsque Madame Helen Dickinson est morte, un certificat en règle fut émis disant qu'elle était morte de mort naturelle et donnant la maladie qui avait apparemment causé la mort. Mais un médecin eut des doutes, et avant que le corps eût été inhumé, il prit quelques cheveux de la morte et un ongle qu'il envoya dans un laboratoire médical afin de faire déterminer si on n'y trouverait pas des traces d'arsenic. L'analyse déclara des traces du violent poison. Le corps de la dame fut alors exhumé et une nouvelle analyse démontra que la victime avait été empoisonnée.

Le père et les filles de la dame ont été arrêtés pour être questionnés.

VERS LES TROPIQUES

Une grande croisière de l'"Empress of Australia"

La compagnie du Pacifique Canadien organise actuellement, avec l'un de ses paquebots les plus luxueux — l'"Empress of Australia" — une grande croisière d'hiver dont l'itinéraire, en s'éloignant sensiblement des routes généralement suivies pour ces sortes de voyages, permettra de prendre contact avec des pays et des peuples que les touristes de ce continent n'ont pas encore beaucoup appris à connaître. Cette croisière commencera à New-York le 18 janvier 1934.

En quittant la métropole américaine, l'"Empress of Australia" se dirigera, à travers l'océan Atlantique, vers Madère et Gibraltar, puis entrant dans la Méditerranée, fera escale à Barcelone, Monte-Carlo, Naples, Athènes, Haïfa et Port-Saïd. Après avoir visité la Terre-Sainte et l'Égypte, les excursionnistes remonteront à bord du paquebot, qui les conduira alors dans la mer Rouge et le long des côtes orientales de l'Afrique, où il aura escales à Mombaza, à Zanzibar, à Dar-es-Salam, à Majunga, dans l'île de Madagascar, à Lourenço Marques, dans la colonie portugaise de Mozambique, à Durban et au Cap. Les voyageurs passeront deux semaines entières à visiter les points les plus intéressants de l'Afrique-Sud: la ville du Cap elle-même, la célèbre cataracte Victoria, en Rhodésie, les mines de diamant et d'or de Pietermaritzburg, les villes de Pretoria, Johannesburg et Kimberley.

Du Cap, l'"Empress of Australia" cinglera vers Buenos-Ayres, traversant de nouveau l'Atlantique, mais dans la direction ouest et s'arrêtant en route à la petite île de Tristan de Cunha, isolée au milieu de l'immense océan. En Amérique du Sud, les villes de Buenos-Ayres, Montevideo, Santos, Sao Paulo et Rio-de-Janeiro seront visitées par les excursionnistes, après quoi le paquebot continuera sa course vers le nord, touchant les principaux ports des Antilles, La Brée et Port-d'Espagne, dans l'île de Trinidad; Kingston, à la Jamaïque et La Havane, dans l'île de Cuba — avant de rentrer à New-York, où il terminera une merveilleuse randonnée de trois mois à travers des mers et dans les ports les plus intéressants du monde. On a justement dit de cette croisière qu'elle en constituait "cinq en une seule": celles de la Méditerranée, de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique du Sud, de l'Amérique du Sud et des Antilles. Elle suscitera certainement un très vif intérêt parmi les touristes.

LE RETOUR À LA TERRE

La limite de vingt par comté est abolie. — Un arrêté ministériel.

La politique relative à l'établissement des fils de cultivateurs contenue dans le programme de l'hon. Vautrin prend effet immédiatement en vertu d'un arrêté ministériel adopté par le Cabinet provincial.

On sait que depuis deux ans déjà, le Gouvernement accordait un octroi aux pères qui voulaient établir un de leurs fils, pourvu que le nombre des applicants ne dépassa pas 20 par comté.

Cette limite de 20 par comté est supprimée. Tous les pères qui voudront bénéficier de cette politique pourront en profiter.

L'autre partie du Plan Vautrin relative au placement des fils qui n'ont plus de pères ou dont les pères ne sont pas cultivateurs ne s'appliquera cependant qu'après le vote des dix millions par les Chambres.

LE STATIONNEMENT

Au Canada, le problème du stationnement des automobiles se pose avec acuité, dans les grandes villes surtout. A Toronto, par exemple, il y a plus de 100,000 voitures de tourisme et à certaines heures du jour, elles semblent toutes se rassembler sur la rue Bay ou autres artères du district des affaires. Les autorités municipales ne savent plus que faire pour amoindrir l'embouteillage. La proposition de prohiber tout stationnement dans ce district à forte circulation a été rejetée, ainsi que le plan, soumis par le maire, de construire des emplacements de stationnement municipaux. Ces deux suggestions cependant seront remises à l'étude. Les autres grandes villes du Canada font face au même problème lequel se résoudra peut-être de lui-même avant longtemps, d'une façon bien simple.

LE RÔLE DE L'ÉTAT

Quand certaines limites ont été franchies par l'industrie

"L'Economiste canadien", revue financière publiée par la Maison L.-G. Beaubien et Cie de Montréal, publie l'article suivant sur "le rôle de l'Etat":

"Au contraire de l'industrie américaine, étroitement soumise au contrôle de l'Etat, l'industrie canadienne a su jusqu'ici conserver sa pleine et entière liberté. Pendant combien de temps encore en sera-t-il ainsi? Personne n'ignore qu'il existe chez nous un fort courant d'opinion en faveur d'une réglementation analogue à celle que les Etats-Unis ont appliquée. Les abus qu'a révélés l'enquête Stevens ne sont pas de nature à l'endiguer, pas plus d'ailleurs que l'incident au sujet du prix du papier-journal. Certes, le commerce et l'industrie ont des droits, mais, pareils aux individus, ils ont aussi des devoirs. Si le succès d'une entreprise ne peut s'obtenir qu'au détriment du bien public, quel gouvernement ne serait justifiable d'intervenir? En rappelant que l'intérêt général, le bien-être de la classe ouvrière méritent une juste considération, le premier ministre, M. Taschereau, pose un principe dont personne ne voudra contester l'équité. C'est un avertissement opportun qui devrait faire réfléchir les industriels sur les dangers auxquels les expose une conception pour le moins inexacte de leurs obligations envers la collectivité. Dans notre province, les pouvoirs publics ont toujours laissé une grande latitude à l'initiative privée, n'y ont jamais mis d'entraves inutiles. Pour qu'ils aient eu nécessaire, cette fois, d'élever la voix, il faut que certaines limites aient été franchies qui n'auraient pas dû l'être. Si l'industrie tient à sa liberté, il importe donc qu'elle n'en abuse point. Et c'est le rôle de l'Etat d'y voir."

UN BON SIGNE

Le bâtiment est un excellent indice de l'activité industrielle, et l'agrandissement de l'usine de Mackinnon Industries, une division de la General Motors à St. Catharines, Ontario, est un événement significatif dans le monde de l'automobile. L'adjudication des contrats a déjà été faite pour la construction d'une annexe de 65' x 126' à la fonderie. Les travaux vont commencer immédiatement.

RECORD D'ALPINISTE

Une jeune femme atteint le sommet de la plus haute montagne des Rocheuses.

Banff, Alberta, 1. — Un jeune alpiniste de New-York, Mlle Georgia Engelhard, vient d'établir un nouveau record dans les Rocheuses en escaladant le fameux mont Assiniboine, le plus élevé des Rocheuses canadiennes, soit à une hauteur de 11,878 pieds. C'est la première fois qu'une femme fait cette ascension. Et ce record est d'autant plus remarquable qu'il a été fait à une époque où le soleil brillait beaucoup et rendait d'autant plus dangereux les glaciers déjà reconnus comme tels qui surmontent le pic en question.

Mlle Engelhard a ainsi accompli sa 100ième ascension dans les Rocheuses depuis trois ans. Un été, il y a deux ans, elle a fait 38 ascensions, ce qui était aussi un record.

UNE FAMILLE ANEANTIE

Quatre personnes trouvent la mort dans un incendie

Hull, 8. — Une famille de quatre personnes a trouvé la mort aux premières heures du matin samedi dernier, dans l'incendie de l'immeuble où se trouvaient les bureaux de la Caisse Populaire, dans la paroisse de Notre-Dame. Les morts sont Jean Campeau, 30 ans, barbier; Mme Jean Campeau, 35 ans; leurs enfants, Denise, âgée de 16 mois, et André, de 4 mois. L'agent de police Sanscartier a été blessé.

M. et Mme Campeau, avec chacun un enfant dans les bras ont fait des efforts désespérés pour échapper aux flammes. On trouva le père avec le petit André tout près de la fenêtre qui donnait sur la rue, tandis que la mère, étreignant l'autre enfant, gisait près d'une fenêtre latérale dans la pièce voisine.

Le feu fut découvert par Roland Gadois qui, réveillé par le bruit des vitres cassées et les appels au secours, enfila son pantalon et se précipita dans la rue, où il mit en branle le signal d'alarme. Son père, Georges Gadois, fut réveillé lui aussi et, apercevant les flammes, voulut entrer chez les Campeau, mais en fut chassé par le feu. Le père et le fils étaient nu-pieds et à peine vêtus lorsqu'ils descendirent dans la rue.

Les pompiers, en arrivant, appliquèrent immédiatement les échelles aux fenêtres d'en haut et enfoncèrent celles-ci pour entrer dans la maison. Un moment repoussés par les flammes, ils finirent par pénétrer à l'intérieur sous la protection des jets d'eau lancés par les boyaux d'incendie et ramenèrent les quatre cadavres. Aucun de ceux-ci ne portait la marque de brûlures graves; ils semblaient avoir succombé à l'asphyxie.

L'agent de police Sanscartier aidait les pompiers à dresser leur échelle lorsque celle-ci, le heurtant à la tête lui emporta une partie du cuir chevelu. On dut l'admettre d'urgence à l'hôpital, où deux points de suture furent nécessaires pour fermer la plaie. Sa blessure n'est pas dangereuse. L'immeuble incendié était une maison à deux étages. Le feu paraît y avoir été allumé par une explosion de la fournaise.

Une inspection des ruines a permis de constater que les flammes s'étaient frayées un chemin à travers les planchers et par l'escalier d'en arrière. Lorsque les pompiers arrivèrent le feu embrasait déjà toute la maison.

Annouez dans le "Clairon"
La Publicité, la Clef du Succès



Pas un mélange mais un produit de distillation directe. Quatre fois rectifié pour lui assurer pureté et force.

10 oz \$1.00
26 oz \$2.30
40 oz \$3.30

GIN CANADIEN
CROIX D'OR
melcher's
MELCHERS DISTILLERIES LIMITED - MONTREAL ET BERTHERVILLE

LOGEMENTS A LOUER
FINIS EN NEUF, 11 PIECES
S'adresser au bureau
LE CLAIRON
173 Blvd Girouard, Tél. 143

DÉPUTÉ DÉCÉDÉ

Montréal, 3. — M. Médéric Duval, député de Montcalm à la législature, où il a succédé à l'hon. J.-L. Perron, ministre de l'Agriculture, en 1931, est décédé à l'Hôtel-Dieu à l'âge de 68 ans. Le défunt demeurait à St-Calixte, Montcalm. Il laisse sa femme, quatre filles et cinq fils.

A LOUER

Beaux bureaux à louer, bien situés. S'adresser au Bureau du Clairon. Téléphone 143.

LES CIES D'AUTO À LA RADIO

Les programmes de radio fournis par les compagnies d'automobiles et par General Motors en particulier, comptent parmi les meilleurs. Cette année, les concerts américains de la General Motors pouvant être captés au Canada, sont de tout premier ordre. Tous les dimanches soirs, pendant les quelques mois qui vont suivre, la Pontiac Motor Company donnera à 10 heures et demi un programme varié sur le réseau rouge de la National Broadcasting Company. Des artistes de réputation internationale comme Frank Black, directeur de musique pour la N. B. C., Jane Froman, le Modern Choir et autres ont été retenus pour ces programmes. La General Motors continuera aussi la série classiques des concerts symphoniques radiodiffusés l'année dernière par la Cadillac Motor Company. Le même orchestre — le premier qui ait été organisé exclusivement pour la radio — composé des meilleures instrumentistes du pays sera encore à l'oeuvre, sous la direction des plus grands maîtres du monde. Désignée sous le nom des Concerts Symphoniques de la General Motors, cette nouvelle série sera irradiée le dimanche soir de 8 à 9 sur le réseau bleu de la N. B. C. Chevrolet revient aussi à la radio avec une série de concerts par I-sham Jones et son orchestre, qui se donneront le mardi soir sur le réseau Columbia.

Simeon Belisle

Electricien-Contracteur
est maintenant en position de faire, à des prix modérés, vos réparations de moteurs, radios, générateurs, thermostats et autres appareils électriques.

69 Rue Viger Tél. 518w
ST-HYACINTHE.

Combatez les rhumes avant qu'ils commencent

Fortifiez-vous avec les "3 éléments vitaux"

En augmentant la proportion de calcium, de phosphore et de fer (les "3 éléments vitaux") dans votre organisme, vous contribuerez à enrichir votre sang, à fortifier vos nerfs et à augmenter votre résistance physique, de sorte que vous pourrez mieux lutter contre les dangers de l'infection. Le Sirop Fellows' vous offre les "3 éléments vitaux" sous une forme facile à assimiler par l'organisme.

SIROP FELLOWS'
UN COMPLEXE D'HYPOPHOSPHITES de réputation mondiale

Les poêles à charbon et bois McClary, en raison de leur supériorité et de leurs nombreuses caractéristiques ayant pour but de faciliter la tâche de la cuisinière, vous assurent beaucoup plus pour votre argent. En achetant un McClary fini tout-émail, vous obtenez le plus beau poêle sur le marché, en même temps que le meilleur pour la cuisson. Son fourneau n'a pas son pareil. Permettez-nous de vous démontrer comment vous pouvez épargner de l'argent avec un nouveau McClary. Il brûle n'importe quel combustible et jette plus de chaleur.

GOBEILLE & BROUILLETTE
Tél. 662 St-Hyacinthe, P. Q. 78 Cascades

PLUS POUR VOTRE ARGENT



Les poêles à charbon et bois McClary, en raison de leur supériorité et de leurs nombreuses caractéristiques ayant pour but de faciliter la tâche de la cuisinière, vous assurent beaucoup plus pour votre argent. En achetant un McClary fini tout-émail, vous obtenez le plus beau poêle sur le marché, en même temps que le meilleur pour la cuisson. Son fourneau n'a pas son pareil. Permettez-nous de vous démontrer comment vous pouvez épargner de l'argent avec un nouveau McClary. Il brûle n'importe quel combustible et jette plus de chaleur.

POÊLES à CHARBON et BOIS **McCLARY**
Demandez les produits GENERAL STEEL WARES

POUR ÉVITER

LES ACCIDENTS

(Suite de la page 1)

jetée à une grande distance, sans blesser personne cette fois, heureusement.

Lors des enquêtes tenues dans ces différents cas, les inspecteurs ont constaté que la vitesse de la roue d'air excédait de 200 pour cent la vitesse permise par la loi, au moment de l'accident.

L'inspecteur en chef du Travail de la Province, M. Alfred Robert, désire donc aviser tous les propriétaires de scieries, etc., etc., qu'ils devront, à l'avenir, faire installer les dispositifs de sécurité requis, afin de prévenir de tels accidents, et toute personne faisant usage de scie circulaire devra se munir d'une roue d'air en acier blindé et non en fonte, si la scie est mue par un moteur à essence, ou électrique, ou encore par un camion. Ceci est prévu par l'art. 10.

PARCE QU'ON VOULAIT

SEMER DU SARRAZIN

(Suite de la page 1)

la mère veut cultiver pour leur propre bénéfice.

En défense, Me Paul Désy fit entendre les trois prévenus. Osa Arsenault raconta d'abord que, le 11 juillet, il y eut une longue discussion entre lui et son père au sujet de la quantité de sarrazin que l'on devait semer. Il prétendit ensuite que son père, irrité de voir qu'on ne lui obéissait pas, se serait emparé d'un gourdin long de 5 pieds et qu'il s'en serait servi pour battre sa mère. Il exhiba cette pièce à conviction. Comme il craignait que son père, qui les avait tous menacés de les tuer, dit-il, il crut que le meilleur moyen de le calmer était de l'attacher. Il nia l'avoir frappé. Doria, très timide, se contenta ensuite de corroborer le témoignage de son frère.

Clementine Bélanger, entre la dernière dans le box des témoins. D'après elle, son mari est une brute. Elle sort d'un énorme paquet, plusieurs robes en lambeaux et elle jure que c'est le plaingnant qui les lui a déchirées sur le dos. Elle exhiba aussi un fusil, brisé en deux tronçons. Elzéar Arsenault l'aurait mis dans cet état, lors de l'un de ses accès de fureur. Elle ne nie pas avoir aidé ses fils quand ils attachèrent le plaingnant, elle se



Un régal pour les buveurs de Thé Vert

La récolte de la nouvelle saison est arrivée du Japon. La première cueilaison des plantations du Japon est incomparablement riche en saveur et possède un arôme délicieux.

Demandez à votre épicer un paquet de Thé du Japon "SALADA" (étiquette verte)



contente de déclarer qu'elle était de légitime défense. A une question de Me Bourdon, substitut du procureur général, qui veut savoir si son mari l'a réellement frappée avec le gourdin produit comme pièce à conviction par son fils, elle répond qu'elle ne s'en souvient plus.

Me Désy résuma ensuite les prétentions de la défense. Le tribunal se trouverait devant un cas de légitime défense. Les prévenus furent attaqués. Ils se servirent des moyens nécessaires pour se protéger contre la colère du plaingnant.

La poursuite souligna les contradictions que l'on trouve dans la version des trois prévenus. Elle a prouvé que Arsenault père a bel et bien été ligoté par sa femme et ses fils. Il a de plus été blessé. On s'est conduit envers lui d'une manière qui ne mérite aucune sympathie. La culpabilité des prévenus doit donc être reconnue.

Le juge Perrault ne se prononcera que le 13 novembre.

Une foule de gens venus de St-Polycarpe se pressaient dans la cinquième chambre de la Correctionnelle où fut entendu ce procès. Ils quittèrent le Palais en discutant longuement sur ce qu'ils venaient de voir. Il semble que tout ce monde sympathise avec Elzéar Arsenault.

CONTRE LE TRUST

(Suite de la page 1)

tion dans les cercles journalistiques d'un mouvement d'opinion qui leur serait sympathique, d'autant qu'elles sont les meilleurs clients des journaux. M. Bouchard n'a pas l'intention de faire des remarques dérogatoires à la presse de cette province, mais il se souvient qu'il y a quelques années, un groupe d'hommes dont les uns sont morts et les autres vivent encore, s'étaient mis dans la tête d'acheter les petits journaux ruraux de la province, leur objet, disaient-ils, étant de venir en aide à un parti politique. Néanmoins, il fut démontré dans le temps que tel n'était pas le motif de ce groupe, mais que c'étaient les grosses compagnies électriques qui avaient intérêt à l'affaire. De même il y a similitude avec ce que les grosses compagnies d'utilité publique aux Etats-Unis avaient résolu de faire il y a quelques années. Leurs efforts dans la république voisine allèrent plus loin que la création d'un mouvement de sympathie puisque les compagnies allèrent jusqu'à faire l'achat de journaux. Il n'y a pas de mal, on l'admettra, à ce que les grosses corporations achètent des journaux de campagne, comme on ne peut leur nier le droit de devenir actionnaires de gros journaux, mais il fut démontré dans le temps aux Etats-Unis que l'objet était d'ancrer les utilités publiques municipalisées au profit des compagnies électriques.

Pour revenir dans notre province, M. Bouchard dit qu'il se poursuit une campagne dans des journaux de Montréal et du dehors pour faire croire aux catholiques que la municipalisation de l'électricité et le communisme sont la même chose. Il cite quelques-uns de ces articles dont les uns sont signés de noms et les autres seulement des mots "professeur d'économie politique". Il est nécessaire dans l'opinion de M. Bouchard d'avoir une campagne de contrepublicité pour faire échouer à celle qu'il vient de dénoncer, et c'est l'objectif de l'Union des municipalités du Québec. Il est grand temps que la crainte de la sorcellerie et des fantômes disparaisse de la province chaque fois que l'on parle de donner au peuple le droit de diminuer les taxes de l'électricité dans une province si richement dotée de pouvoirs d'eau qu'elle n'a pas son égale sous ce rapport dans le monde entier. Le seul moyen d'établir ces taxes plus bas, c'est par la municipalisation et la nationalisation. La province de Québec est capable, par exemple, de développer de 16 à 17 millions de chevaux-vapeur et cependant elle n'en a que trois millions de développés. C'est la structure du taux élevé qui est responsable de cet infime développement. C'est la théorie de M. Bouchard — et il insiste là-dessus — que de plus bas taxes d'électricité ne signifient pas nécessairement de plus bas revenus pour les compagnies. La consommation doublerait, dit-il, et la preuve en est que lorsque les taxes sont abaissées les gens remarquent que leurs comptes sont les mêmes. Cela est dû au fait que la consommation est plus grande.

POURQUOI LES TAXES SONT ABAISSÉES

En ces derniers temps, les compagnies ont abaissé leurs taxes d'électricité pour l'éclairage domestique et offert l'électricité pour le chauffage à des taux meilleurs, prétendant qu'elles pouvaient le faire à cause d'une consommation plus grande, mais ce n'est là qu'un prétexte. Les meilleurs taux de

chauffage ont été accordés afin de disposer de l'électricité de manière à fournir une excuse pour les taxes plus bas d'éclairage domestique, et à leur tour les meilleurs taux d'éclairage domestique sont attribuables au fait que les contribuables de Saint-Hyacinthe ont voté en faveur de la municipalisation. Si Westmount n'avait pas eu de système municipal, Montréal ne jouirait pas de ses taxes actuelles. Westmount se trouve à servir de mesure pour Montréal. Sans elle Montréal paierait 50% de plus pour son éclairage. Si l'on accorde des réductions dans toute la province à l'heure actuelle, c'est à cause du sentiment prononcé qui se manifeste dans le peuple en faveur de la municipalisation.

M. Bouchard fait ensuite le récit de l'entrée de la ville de Saint-Hyacinthe sous le régime de la municipalisation. Il montre qu'avec le contrat entre cette ville et la Southern Canada Power Company la compagnie a déclaré que toute réduction était hors de question, mais que lorsque le peuple s'est prononcé trois contre un en faveur de la municipalisation, il s'en est suivi une réduction immédiate de 33% qu'accorda la compagnie. Même si le plant municipal que l'on est actuellement à construire au coût de \$200,000 ne fonctionne jamais, le placement n'en aura pas moins une grande valeur pour Saint-Hyacinthe à cause des taxes plus bas dont elle s'est trouvée à bénéficier.

Continuant, M. Bouchard se tourne du côté des Etats-Unis pour montrer comment les compagnies s'y prennent là-bas pour déterminer un courant de sympathie publique en leur faveur. Des professeurs d'université sont engagés par les compagnies sous divers prétextes, les fonds universitaires sont placés dans les stocks et obligations de compagnies d'utilité publique afin de créer un lien d'intérêt entre les compagnies et ceux qui ont la charge d'instruire la jeunesse du pays, et les compagnies d'assurance avec de gros lots d'obligations dans les compagnies travaillent également à l'encontre de la propriété par le public ou la collectivité. Finalement, les compagnies se montrent généreuses envers les universités par des dons et des bourses. Or une campagne avec le même objectif en vue se poursuit actuellement dans notre province, sauf que la perdition éternelle est le tableau que l'on propose aux catholiques. Il est vraiment étrange que le fait de croire à un système d'aqueduc municipal dans la province n'implique pas la damnation bien qu'il n'y ait pas dix compagnies d'aqueduc privées dans la province.

Si une telle campagne ne parviendra pas à influencer la commission de quelque façon que ce soit, il est clair cependant qu'elle pourra influencer des citoyens. "Nous avons, dit M. Bouchard, une foule de membres du clergé, parmi les plus instruits et les plus distingués, qui sympathisent avec notre point de vue. Je suis sûr que nous aurons de la commission un rapport qui sera conforme à l'étude des faits. Cette commission, cependant, siège comme corps populaire et nous avons le droit d'attirer son attention sur la sorte de campagne que l'on a l'intention de faire à ceux qui représentent le peuple et qui n'ont personne pour payer leur travail et défrayer les dépenses considérables qu'il leur faut encourir pour obtenir les renseignements dont ils ont besoin.

M. Bouchard regrette que l'on ne puisse appeler en témoignage des comptables et des ingénieurs experts, vu que les seuls renseignements que l'on possède sont ceux qui ont été donnés gratuitement ou qui sont incorporés dans les mémoires des compagnies, de même que les renseignements additionnels qui pourraient être donnés par ces adversaires. En tout la somme d'information sur laquelle on établira les faits n'est pas considérable, et avec les limitations imposées par le gouvernement il est impossible de faire une enquête qui pourrait être appelée une véritable enquête, surtout dans le bref espace de temps alloué à la commission par le gouvernement. En Angleterre on commença l'étude des problèmes de l'électricité en 1919 et en 1921 on adopta le système Gird, tandis qu'aux Etats-Unis la commission fédérale qui a commencé son enquête en 1928 ne fera son rapport préliminaire qu'au mois de janvier prochain.

Et cependant, la question est vitale pour la province, dit M. Bouchard. Le peuple ici est forcé de prendre le chemin de la municipalisation. C'est en somme une question de taxes seulement, car règle générale, on ne se plaint pas du service que donnent les compagnies. Elles ont fait tout en leur pouvoir pour combattre les conditions du climat et autres facteurs adverses, mais la municipalisation devait venir parce que les taxes sont de deux et trois fois plus élevées qu'elles devraient l'être et qu'elles le sont ailleurs. Aussi longtemps que les citoyens de la province dormiront, il n'y aura pas de réduction des taxes. Le fait de réduire quelques taxes de l'éclairage domestique ne résoud pas le problème, dit M. Bouchard. Mais de telles réductions pourraient influencer les électeurs, les individus, et c'est dans ce but qu'elles sont accordées. De fait, on pourrait les appeler des réductions politiques. La grosse question en jeu est celle des taxes commerciales et industrielles. Les taxes qui seront chargées à Saint-Hyacinthe seront justes pour tous, beaucoup plus bas pour les consommateurs; ils prendront soin des charges au compte du capital et aideront à alléger le fardeau général des taxes. Ce que l'on proposait à la dernière session dans le bill du gouvernement au sujet du fonds d'amortissement était injuste, dit M. Bouchard. C'était une mesure empruntée au New Jersey, où l'intention avait été d'aider aux compagnies et non au peuple.

Si le bill présenté à la dernière session de la Législature était devenu loi, il aurait causé un détriment aux plants municipaux en existence, ainsi qu'aux projets de municipalisation. M. Bouchard exprime l'espoir que la commission fera des recommandations au gouvernement contre de tels projets de fonds d'amortissement car elles sont injustes.

REGRET DES MUNICIPALITÉS

Continuant, M. Bouchard dit qu'en ces derniers temps, les compagnies ont fait l'acquisition de plusieurs plants municipaux, à Lachine, Verdun et Farnham et que dans chaque cas les autorités municipales ont regretté d'avoir ainsi disposé des usines. Le maire Carignan de Lachine et le maire Ferland de Verdun ont tous deux exprimé des regrets à ce sujet et la ville de Farnham a voulu que Saint-Hyacinthe obtienne le pouvoir d'étendre son système municipal à trente milles au-delà de son territoire afin de desservir Farnham en concurrence avec la Southern Canada Power Company. M. Bouchard ajoute que son objet est de garder les plants municipaux à l'abri des talons de l'aigle. C'est pourquoi l'Union des municipalités de la province de Québec s'est mise à la tête du mouvement contre la campagne des compagnies en vue d'acquiescer ce qui reste des plants municipalisés.

M. Bouchard se plaint ensuite que le système de charges appliqué par les compagnies dans la province est très compliqué et qu'il est contraire à l'intérêt du consommateur. Il compare le système en vigueur dans la vallée du Tennessee, où, dit-il, le pouvoir est vendu à \$8 le cheval-vapeur, cependant que le fardeau général est ajusté d'une façon bien plus équitable que ce n'est le cas ici. Ainsi le village de Beloeil, qui achète son pouvoir de la Southern Canada Power Company et le distribue, se voit imposer des charges basées sur une production de 216 chevaux-vapeur tandis qu'on n'utilise actuellement que 150 chevaux-vapeur, et durant les cinq ans qu'a duré le contrat la charge a toujours été portée à 216 chevaux-vapeur.

En réponse à une question, M. Bouchard dit que les municipalités qui achètent leur courant des compagnies et le revendent au détail se sont plaintes fréquemment du prix de gros, mais celui-ci semble avoir été fixé à un taux général de \$36 le cheval-vapeur par la Commission des services publics du Québec, probablement en le basant sur le paiement de dividendes sur les actions, les unes réelles, les autres prétendues.

M. Bouchard passe ensuite au cas de quelques plants municipaux mais avant de le faire il attire l'attention sur le fait que ces municipalités accordent des taxes de faveur ou donnent le courant gratuitement à quelques institutions religieuses et charitables, une chose à laquelle il a toujours été fortement opposé. On ne ferait pas cela à Saint-Hyacinthe et on ne pourrait pas le faire en vertu des lois régissant cette ville. M. Bouchard ajoute qu'il discute la question avec les autorités religieuses de Saint-Hyacinthe, leur faisant remarquer qu'elles obtiendraient du système municipal des taxes de 30 à 40% plus bas, tandis que maintenant elles n'obtiennent aucune concession de la compagnie et qu'elles devraient être satisfaites de cet arrangement. Les autorités religieuses montrèrent qu'elles appréciaient la situation. Si une institution a besoin de secours, elle devrait être aidée à même les fonds généraux de la municipalité, mais un plant électrique municipal ou un système d'aqueduc ne devrait pas être appelé à en porter le fardeau.

QUELQUES USINES MUNICIPALES

La ville d'Asbestos donne l'éclairage gratuit au rond à patiner, à l'église catholique romaine, à trois églises protestantes, aux écoles et à la station de police et de feu. Cela ne devrait pas être, même dans le cas de la station. Cependant, les taxes à Asbestos sont moindres qu'à Saint-Hyacinthe tant pour l'éclairage que pour le chauffage. Le profit net a été de \$7,000 par année sur un placement de \$40,000 et c'est là une bonne raison pour laquelle la population veut garder son plant municipal. Bagotville, dans la région du Lac Saint-Jean, a obtenu un surplus mais a souffert de la crise dans l'industrie de la pulpe et du papier. Le village de Beloeil, souffrant d'un arrangement injuste, a tout de même été en mesure de montrer un surplus, lequel pour les cinq ans à partir de 1919 s'est chiffré à \$6,700, \$9,200, \$8,000 et \$3,900.

Si Beloeil jouissait du système en vigueur dans la vallée du Tennessee, le profit serait de \$15,000 par année, et il est à espérer, dit M. Bouchard, qu'il sera possible de convaincre le gouvernement que ce qui a été fait ailleurs peut se faire ici et que l'industrie électrique devrait être séparée de la spéculation financière et utilisée comme moyen d'aider à l'industrie en général. M. Bouchard condamne la tendance vers les mergers qui se manifeste depuis quelques années. Les compagnies de biscuits se fusionnent en une seule non pas avec l'objet de faire des biscuits mais avec celui de vendre des obligations et c'est là que le profit se fait. Cela aurait été une belle chose si l'on avait eu à Saint-Hyacinthe une compagnie d'énergie électrique dont l'objet principal était de servir l'industrie et le peuple. Alors il n'y aurait pas eu de municipalisation, mais le problème qui se présentait était que l'électricité se trouvait dans la finance et que celle-ci à son tour devait imposer des taxes élevées afin de payer des dividendes sur un stock mouillé. Que l'on regarde Winnipeg, dit M. Bouchard. La consommation moyenne y est de 3500 k. h. contre seulement 621 k. h. en cette province où six fois plus élevée. Les taxes sont de six fois plus élevées ici qu'à Winnipeg, dit-il.

Passant à Coaticook, M. Bouchard dit que les taxes dans cette municipalité sont plus bas que les taxes qui dominent dans la région. Ici le commissaire McDonald interromp pour mentionner la dépréciation du matériel au plant de Coaticook. Apparemment un pour cent seulement est alloué pour cette dépréciation. A cela M. Bouchard oppose un revenu indirect de \$10,000 qui n'a pas été inclut pour les services municipaux gratuits, à savoir l'éclairage des rues etc.

En réponse à une autre question du commissaire McDonald, M. Bouchard admet qu'il y a deux courants d'idées parmi les municipalités touchant les taxes. Il y en a qui croient à la vente au prix coûtant tandis que d'autres préconisent un profit raisonnable au bénéfice du trésor municipal en général. Il est de cette dernière école. Il est évident que dans tout le Canada, dit M. Bouchard, les propriétaires sont accablés sous le fardeau des taxes, et si l'imposition de taxes sur l'immobilier comme source principale de revenu municipal pouvait être correcte par le passé, la situation a maintenant changé. Tout le monde se sert de l'électricité et en chargeant plus que le coût, plusieurs qui ne paient pas maintenant de taxes municipales se trouveraient à contribuer à cet équilibre par leurs comptes d'électricité.

"C'est ce que nous ferons à Saint-Hyacinthe, ajoute M. Bouchard. Le taux général des impôts y est maintenant de 70 cents seulement par cent dollars, ayant été réduit, et nous nous efforçons de faire en sorte que tous paient un peu pour les services qu'ils reçoivent".

QUESTIONS ET RÉPONSES

M. Lapointe — Le maire est un bon homme.

M. Bouchard — Non, pas le maire, mais nous avons un bon conseil municipal et les contribuables sont des gens intelligents. Depuis 1911 nous éclairons nos propres rues avec du courant que nous achetons et nous avons ainsi épargné environ \$20,000 par année.

M. McDonald — Alors vous avez découvert que les seules choses qui peuvent être taxées sont celles qui produisent, c'est-à-dire que la propriété foncière ne peut pas être taxée, mais seulement ce qu'elle produit ?

M. Bouchard — Oui, et nous devrions faire comme en France. Ici on impose les taxes suivant la valeur au capital. La plupart des pays européens taxent le revenu de la propriété foncière et c'est là le meilleur système. En temps de crise comme à l'heure actuelle, les propriétaires n'ont pas de revenus, ainsi que vous pouvez le remarquer à Montréal. A Saint-

Hyacinthe, où nous avons fait cesser les étrangers de venir, nous avons eu un boom de l'immobilier cette année et cent logis ont été érigés. Les gens qui ont de l'argent le placent dans le bâtiment, réalisant qu'il ne seront pas surtaxés, et cela procure du travail à notre population.

M. Lapointe — Vous ne préconisez pas le retour à la terre ?

M. Bouchard — Non, nous ne croyons pas à l'idée d'envoyer un homme au-delà de Chicoutimi pour essayer d'y casser des pierres avec une hache. Nous croyons qu'il faut conserver les fermiers sur la terre. Si vous pouviez les empêcher de quitter la terre, les conditions seraient meilleures dans les villes. Nous les avons arrêtés de venir à Saint-Hyacinthe par une coopération volontaire des patrons. Personne ne peut se procurer du travail à Saint-Hyacinthe à moins qu'il n'y ait résidé depuis 14 mois.

M. Bouchard parle ensuite du plant municipal de Jonquières, disant qu'il accuse un profit durant une période de cinq ans de \$115,000. Laprairie accuse également un profit net de \$30,000 en cinq ans. Les autorités municipales de cet endroit se sont plaintes de cette partie du bill présenté à la dernière session qui voulait défendre au maire et aux échevins d'être membres de commissions électriques municipales, comme si un homme assez infortuné pour être maire pouvait être jugé incapable de faire partie d'une telle commission. Il est à craindre que le gouvernement dans cette question ne se soit laissé influencer par la lecture des journaux qui, pour attirer l'attention de leurs lecteurs, ne rapportent que les querelles entre maires et échevins, les scandales, etc., ne parlant pas du travail efficace que poursuivent paisiblement la grande majorité des chefs de municipalités.

M. Bouchard dit qu'il est surprenant de constater combien peu d'argent se trouve perdu par les plants municipaux dans la perception des comptes d'électricité. On semble croire que ces pertes sont considérables, mais ce n'est pas le cas, et M. Bouchard, pour sa part, suggère que la commission recommandée au gouvernement une législation semblable à celle qui existe en France où un trésorier municipal qui manque à son devoir de percevoir les taxes doit les payer lui-même. C'est ce que l'on ferait à Saint-Hyacinthe et c'est le système qui devrait prévaloir dans toutes les municipalités où il existe ou existera des plants municipaux. Une telle mesure peut paraître sévère mais elle ne l'est pas, car l'électricité n'est pas une nécessité de la vie dans le sens de l'eau par exemple. Une municipalité n'est pas pour priver un citoyen d'eau parce que l'hygiène exige qu'il en ait, de même que sa santé et la santé de toute la collectivité. Mais par contre ceux qui ne voudraient pas ou ne pourraient pas acquitter leurs comptes d'électricité pourraient retourner à la lampe et à l'huile de charbon.

Comme l'usine municipale de Magog a montré un remarquable profit de \$30,000 par année en dépit du fait que l'électricité y était fournie gratuitement aux églises, pour l'éclairage des rues, etc., le commissaire McDonald remarque qu'il ne reste plus dans cette municipalité qu'à payer les gens pour employer l'électricité. M. Bouchard remarque en souriant que cela viendra. "J'espère avant de finir, dit-il, que vous serez convaincus comme moi que l'électricité ne coûte qu'un dixième de ce qu'on la k. h."

M. McDonald — C'est certainement une bonne manière d'avoir des taxes.

M. Bouchard — Nous ne voulons pas que toutes nos taxes viennent des usagers de l'électricité, mais leur part. Magog a un placement au capital de \$250,000. Si c'était une compagnie privée qui opérât à cet endroit, le capital serait de \$3,000,000.

Continuant, M. Bouchard dit que Pointe Gatineau montre aussi un profit, environ \$2,900 par année, à part les services gratuits à la municipalité et autres fins. Rivière du Loup vient ensuite, une municipalité qui se trouve très bien de son usine municipale, le surplus y étant d'environ \$35,000 par année, ce qui voudrait dire \$3,000,000 pour une ville comme Montréal. Avec une telle somme, le maire et les échevins de la métropole n'auraient pas à se briser la tête pour trouver des moyens de forcer leurs voisins à payer leurs dettes.

LE MÉMOIRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS

Comme il est 4.30 heures et que M. Bouchard a parlé toute la journée, la séance est ajournée au lendemain. C'est M. Bouchard qui a présenté à la commission le mémoire de l'Union des municipalités de la province de Québec, un document imprimé de 95 pages. Une grande variété de questions y sont traitées, la plupart familières au public qui a suivi la campagne de municipalisation que M. Bouchard poursuit depuis quelques années et qui est également au courant de l'attitude prise par l'Union des municipalités à sa dernière convention. Dans un chapitre préliminaire, M. Bouchard traite de l'origine de la municipalisation dans la province et constate que la municipalisation n'a jamais eu de défenseurs dans aucun gouvernement en charge des affaires, ni dans aucune opposition, bien que la municipalisation ait généralement été un succès financier. En tout, 52 municipalités ont la municipalisation, mais 27 ont vendu leurs systèmes à des compagnies privées, surtout les municipalités dans le district de Montréal, et il y a encore 25 plants municipalisés.

Le second chapitre du mémoire note que les pouvoirs de la commission sont insuffisants. Le chapitre trois traite des tarifs existants, de la capitalisation des compagnies et de comparaisons avec l'Ontario. Puis vient un chapitre sur la nationalisation, montrant ses avantages divers tels que le peu de capitalisation, les salaires plus bas, les taux d'intérêt plus bas, enfin un plaidoyer général pour ce système. Le chapitre suivants traite de la municipalisation, des effets de structures tarifaires générales, de l'encouragement à l'usage de l'électricité et de l'effet bienfaissant qui en résulte pour les impôts municipaux. Le chapitre six traite de la répercussion que produit la municipalisation dans les centres urbains sur l'électrification rurale. Dans ce chapitre M. Bouchard nie que la municipalisation dans les villes soit mauvaise pour les sections rurales, parce que les compagnies, à raison des pertes éprouvées dans les grands centres, ne sont pas en mesure de faire des concessions aux villages et aux fermiers. C'est un argument comme celui-là qui influence les membres de la Législature, la plupart desquels représentent des constitutions rurales, et les porte à être contre le principe de la municipalisation. Si de l'aide doit être donnée aux compagnies afin de les induire à accorder des taxes essentielles aux cultivateurs, alors cette aide devrait venir du gouvernement et non des consommateurs des villes. Néanmoins, M. Bouchard n'est pas prêt à admettre que les profits faits par les compagnies dans les villes sont utilisés pour permettre de meilleurs taux dans les sections rurales, et, de plus, la Commission des services publics de Québec a posé en principe qu'une compagnie ne peut pas être forcée à étendre son système lorsque les revenus garantis ne suffisent pas à mener l'exploitation et assurer un profit raisonnable. M. Bouchard reconnaît que les compagnies privées ne devraient pas être tenues de servir l'intérêt public à leur détriment, car il reconnaît que les compagnies sont en affaires pour faire des profits et ont le droit de demander que le placement au capital leur rapporte des revenus raisonnables. Seulement, les compagnies dans les sections rurales insistent sur l'assurance d'un revenu adéquat. Règle générale, dit M. Bouchard, la municipalisation favorise l'électrification rurale, et il cite l'Ontario pour le prouver.

(La presse des nouvelles et le manque d'espace nous obligent à remettre au prochain numéro la suite de notre compte-rendu des séances de la Commission de l'Electricité.)

Pour l'Achat de
GLACIÈRES ÉLECTRIQUES

Système de chauffage à l'huile,
Radios, etc, etc, Neufs ou usagés.

CONSULTEZ

THÉO. GAUTHIER

Radiotricien-Electricien, Dip. N. E. L. Ass'n.

46 rue St-Louis,

Téléphone 257,

Village St-Joseph

Spéciaux pour Novembre

RADIOS \$25.00, et plus,
Glacières Electriques \$100.00, et plus

SPECIALITÉ : Réparations de RADIOS de toute sortes